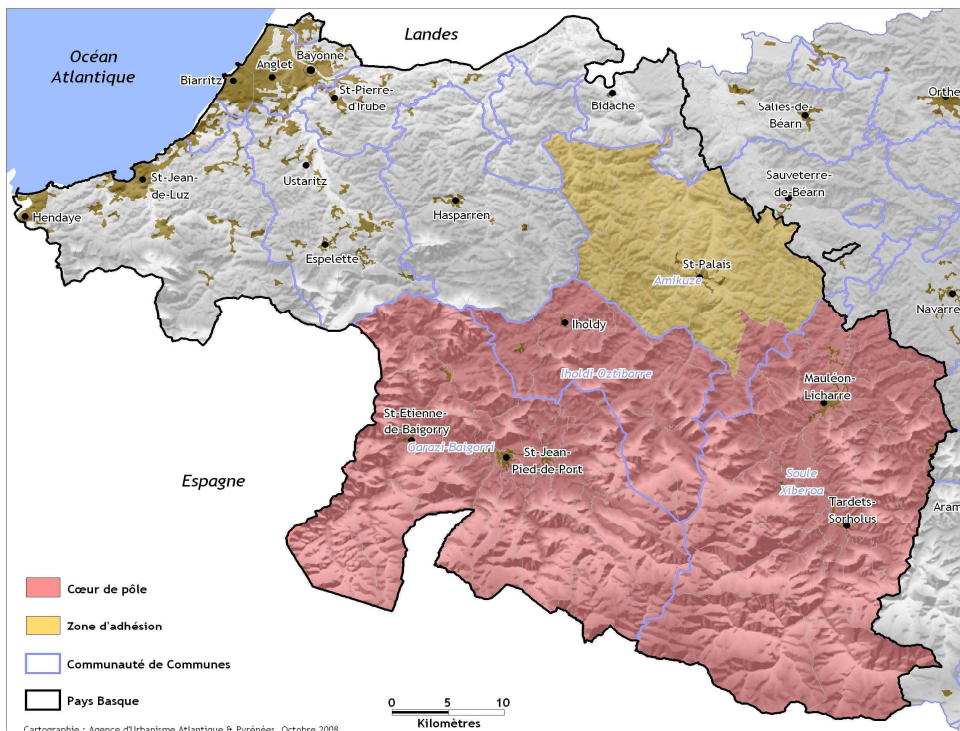


CONVENTIONS DE PÔLES TOURISTIQUES PYRÉNÉENS

Aquitaine – Pyrénées-Atlantiques



Convention Interrégionale de massif des Pyrénées 2007 – 2013

Convention de Pôle Touristique Montagne basque



Entre,

L'Etat, représenté par Philippe REY, Préfet de Département des Pyrénées-Atlantiques,

Le Conseil régional d'Aquitaine, représenté par Alain ROUSSET, son Président,

Le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques, représenté par Jean CASTAINGS, son Président,

Le Pôle Touristique Pyrénéen Montagne basque, représenté par :

Dominique BOSCOQ, Président de la Communauté de communes Soule Xiberoa,
Lucien DELGUE, Président de la Communauté de communes Iholdi Oztibarre,
Eric NARBAS-JAURÉGUY, Président de la Communauté de communes Amikuze,
Jean-Michel GALANT, Président de la Communauté de communes Garazi-Baigorri,
et Barthélémy AGUERRE, Président du Syndicat mixte Baxe Nafarroa,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Contrat de Projets 2007 / 2013 signé par l'Etat et la Région le 10 septembre 2007,

Vu la Convention Interrégionale du Massif Pyrénéen signée par le Préfet de Région, Préfet coordonnateur de massif des Pyrénées, les Présidents de Région Aquitaine, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées le 10 septembre 2007,

Vu la Convention d'Application du Volet Tourisme de la Convention Interrégionale du Massif Pyrénéen signée par l'Etat, les Conseils Régionaux et les Conseils Généraux le 22 novembre 2007,

Vu la délibération de la séance plénière du Conseil Régional d'Aquitaine en date du 18 décembre 2006 adoptant son Règlement d'Intervention relatif à la politique régionale du tourisme,

Vu la délibération du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques en date du 15 décembre 2005 adoptant son Règlement d'Aide au tourisme, l'avenant du 21 juin 2007 et les éventuelles modifications ou mises à jour qui suivraient,

Vu la/les délibération(s) du/des co-signataires locaux de la Convention de Pôle Touristique,

Vu la décision C(2007) 3688 de la Commission Européenne CCI 2007 FR162 PO 021 du 25 juillet 2007 portant adoption di programme opérationnel d'intervention communautaire du Fonds européen de développement régional au titre de l'objectif « compétitivité régionale et emploi » (FEDER) dans la région Midi-Pyrénées et notamment l'Axe IV « Axe Interrégional Pyrénées »,

Vu la décision C(2007) 3466 de la Commission européenne du 19 juillet 2007 portant adoption du programme de développement rural hexagonal du Fonds européen agricole de développement rural (FEADER),

Vu la décision CCI 2007 FR052 PO 001 de la Commission européenne du 9 juillet 2007 portant adoption du programme opérationnel d'intervention communautaire du Fonds social européen (FSE),

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Le Pôle Touristique Pyrénéen de la Montagne basque est situé au cœur du département des Pyrénées-Atlantiques, entre le littoral et le Béarn. Il est formé d'une zone dite « cœur de pôle » – correspondant à l'espace nordique d'Iraty et aux communes de la Zone Massif - et d'une zone dite « d'adhésion » plus au Nord (Communauté de communes d'Amikuze), nécessaire au développement et à la cohérence de la stratégie touristique du Pôle.

Dotés de caractéristiques géographiques similaires, les territoires de Basse-Navarre et de Soule partagent également une frontière commune avec la Navarre espagnole qui, si elle est à l'origine d'anciens et de nombreux échanges migratoires et économiques, reste encore à traduire en réel partenariat opérationnel, notamment dans le développement touristique.

Le Pôle de la Montagne basque se singularise par un riche patrimoine naturel, formé de paysages remarquablement entretenus, et d'une faune et une flore très diversifiées. Il se distingue également par une identité originale et vivante, fondée sur une grande richesse de savoir-faire (techniques, faits et gestes quotidiens), de savoir-dire (langue, mythes, légendes), de pratiques sociales (fêtes, gastronomie, jeux, sports) et de productions artistiques (dans le domaine du chant, de la danse, du théâtre, etc.). Cet héritage soigneusement conservé contribue à la vitalité du territoire et à sa spécificité.

Ces richesses naturelles et culturelles sont aujourd'hui fragilisées, du fait notamment de certaines activités humaines, parmi lesquelles le tourisme et les loisirs qui peuvent conduire à des conflits d'usage et à la dégradation des sites. Afin de préserver et de valoriser ce patrimoine, la Basse-Navarre et la Soule souhaitent impulser une nouvelle dynamique pour le développement touristique de leur territoire.

Celle-ci s'appuie sur l'engagement des acteurs privés et publics du tourisme local dans la mise en œuvre d'un développement touristique respectueux des hommes et des sites, sur une offre d'activités toutes saisons et sur des filières ciblées (randonnées, eau, agritourisme). Le choix de l'« écotourisme » témoigne ainsi de la volonté des acteurs locaux de mettre en place un tourisme qui :

- prene appui sur les ressources locales et les valorise ;
- vise à limiter ses impacts sur l'environnement et sur le contexte socio-culturel ;
- recherche des modes de coopération et des bénéfices mutuels avec les autres secteurs d'activité économique ;
- maximise les retombées locales au profit des habitants.

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente Convention de Pôle Touristique Pyrénéen Montagne basque a pour objet d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre l'Etat, la Région, le Département et les co-signataires locaux du Pôle Touristique Pyrénéen Montagne basque représenté par les Communautés de communes de Soule-Xiberoa, Garazi-Baigorri, Iholdi-Oztibarre, Amikuze et le Syndicat mixte Baxe Nafarroa, pour la durée de la Convention Interrégionale de massif des Pyrénées.

ARTICLE 2 : Présentation de la stratégie de développement du Pôle Touristique Pyrénéen Montagne basque et de sa mise en œuvre

- **Diagnostic quantitatif et qualitatif de l'économie touristique du territoire sur la période 2001 – 2006 avec la mise en évidence des enjeux qui lui sont spécifiques :**

Au cours des dernières années, la mise en œuvre de différentes procédures touristiques contractuelles (Pôles Touristiques Ruraux, volet tourisme des Projets Collectifs de Développement, missions d'ingénierie telles que Pêche 64, etc.) a permis de renforcer l'organisation interne des collectivités locales et l'offre touristique des territoires, préparant ainsi les bases d'une entité unique Montagne basque.

Le secteur du tourisme occupe une place certes encore assez restreinte dans l'économie locale, mais en croissance régulière. Il génère ainsi un peu plus de 700 emplois directs et de 1.000 emplois indirects, représentant 8,6% de la population active occupée.

Sur le même intervalle, les flux touristiques ont également connu une progression significative (+10% entre 2002 et 2007). La fréquentation annuelle sur le territoire s'établit aujourd'hui à un peu plus de 1.300.000 nuitées, grâce à une capacité d'hébergement évaluée à près de 19.000 lits : 11.000 lits marchands et environ 8.000 lits non marchands. Néanmoins, ce parc reste encore insuffisant, tant en termes qualitatifs que quantitatifs, et il est assez inégalement réparti sur le territoire, avec une forte concentration sur les cantons de Saint-Etienne-de-Baigorry, de Saint-Jean-Pied-de-Port et de Tardets-Sorholus.

De son côté, l'offre d'activités et de loisirs s'est sensiblement étoffée, en particulier autour des filières de pleine nature (randonnée, pêche, sports d'eau, etc.), du patrimoine jacquaire et de l'agritourisme mais elle pâtit encore d'un nombre insuffisant d'opérateurs et de sites de visite et surtout reste marquée par une forte saisonnalité, à l'image de l'espace nordique d'Iraty.

Aussi, dans un contexte de concurrence croissante – particulièrement en montagne – aux échelles régionale et nationale, les micro-territoires actuels (Garazi-Baigorry, Amikuze-Iholdi-Oztibarre et Soule) ne disposent pas d'une dimension et d'une notoriété suffisantes.

Face à ces constats, les acteurs locaux ont compris la nécessité de renforcer leur coopération, en définissant, à l'échelle du périmètre pertinent de la Montagne basque, une stratégie touristique commune basée sur un positionnement fort et structurant : l'écotourisme. Cette stratégie permettra de structurer une offre touristique complète, innovante et de qualité, fondée sur une organisation et des outils collectifs.

- **Définition de la stratégie de développement touristique du Pôle pour la période 2008-2013 :**

Les enjeux de développement du Pôle s'articulent autour de trois objectifs principaux :

- poser les bases d'une future destination touristique « Montagne basque » ;
- asseoir l'identité et la notoriété touristiques de ce territoire ;
- favoriser l'augmentation et l'étalement de la fréquentation tout au long de l'année, grâce à une diversification de l'offre et à une ouverture à de nouveaux marchés.

Pour y parvenir, plusieurs grands leviers ont été identifiés :

- conduire un développement touristique maîtrisé et concerté, dans le respect des habitants et des usages et en coopération étroite avec les autres secteurs d'activité économique ;
- développer une offre touristique novatrice et cohérente – autour du concept d'écotourisme – sur la base d'équipements structurants, d'hébergements qualifiés et de filières d'activité à fort potentiel, répartis sur l'ensemble du territoire ;
- soutenir les investissements – publics et privés – par une politique et des outils collectifs de promotion, de production et de commercialisation et un accompagnement à la professionnalisation des acteurs touristiques locaux.

- **Présentation des axes stratégiques sur la période 2008-2013 et des Fiches Mesures (cf. annexe 2) qui définissent le programme d'actions pluriannuel du territoire :**

AXE 1 : ENRICHIR ET DIVERSIFIER L'OFFRE TOURISTIQUE DE LA STATION D'IRATY

Mesure 1.1 : Conforter l'offre hivernale de la station

Mesure 1.2 : Diversifier l'offre d'activités et de services hors saison sur la station

Mesure 1.3 : Développer des équipements complémentaires à l'échelle du massif d'Iraty et des zones de montagne

AXE 2 : CONSOLIDER LES PRINCIPALES FILIÈRES THÉMATIQUES ET PROFESSIONNELLES, DANS UNE LOGIQUE ÉCOTOURISTIQUE

Mesure 2.1 : Développer l'offre en produits de randonnée jacquaire et d'itinérance

Mesure 2.2 : Développer les activités de pêche et de sports d'eaux vives

Mesure 2.3 : Accroître et qualifier le parc en hébergements marchands

Mesure 2.4 : Structurer une démarche collective d'accompagnement de la filière restauration

AXE 3 : ORGANISER ET METTRE EN MARCHÉ L'OFFRE TOURISTIQUE SOUS UNE MARQUE COLLECTIVE « MONTAGNE BASQUE »

Mesure 3.1 : Structurer une organisation commerciale à l'échelle de la Montagne basque

Mesure 3.2 : Mettre en place une politique et des outils de communication territoriaux

AXE 4 : ACCOMPAGNER ET ANIMER LE RÉSEAU DES ACTEURS LOCAUX

Mesure 4.1 : Consolider la professionnalisation des acteurs touristiques

Mesure 4.2 : Animer la stratégie globale du Pôle

Les fiches mesures du Pôle touristique Montagne basque, présentées dans l'annexe 2, permettent d'identifier, à titre indicatif, la stratégie de chaque mesure et les projets d'investissement pouvant s'y rattacher.

- **Articulation du projet en cohérence avec les schémas touristiques des Régions et des Départements ainsi qu'avec les territoires de Projet :**

Le Contrat du Pôle Touristique Montagne basque a été défini en cohérence avec les Projets Collectifs de Développement (PCD) des territoires constitutifs du Pôle, à savoir la Basse-Navarre et la Soule. La stratégie touristique présentée ci-dessus intègre des thématiques qui sont traitées dans le programme d'actions des PCD de Basse-Navarre et de Soule, du Pôle d'Excellence Rural de Soule et du programme Leader Montagne basque.

Le contrat du Pôle Touristique Pyrénéen Montagne basque constitue une composante spécifique des projets de territoire de Basse-Navarre et Soule.

ARTICLE 3 : Axes d'intervention prioritaires de l'Etat, de la Région et du Département des Pyrénées-Atlantiques définies par la Convention d'Application Tourisme de la CIMP 2007-2013

3.1 : Les axes d'intervention prioritaires

Les actions prioritairement soutenues par l'Etat, les Conseil régionaux et les Conseils généraux viseront notamment la recherche de nouvelles vocations des stations de montagne, la diversification de l'offre et une meilleure organisation des acteurs touristiques tout en confortant les activités touristiques traditionnelles :

- *l'organisation et la coordination des acteurs touristiques* à travers la mise en œuvre d'une animation territoriale et l'élaboration d'un programme d'accompagnement portant sur des missions de conseil, d'assistance et d'ingénierie en matière de tourisme sur les problématiques de professionnalisation, d'engagement de démarches qualité, de montage de projets individuels et collectifs, de marketing... ;
- *la diversification et la modernisation des produits et de l'offre engagées sur les stations*, notamment les travaux d'amélioration des domaines skiabiles et d'aménagements d'activités douces (ski de fond, raquette, luge,...) réalisés dans le cadre d'un schéma global d'aménagement et dans un souci d'intégration des problématiques environnementales (paysagement, revégétalisation, gestion de l'eau, économie d'énergie,...). Le financement éventuel des remontées mécaniques ne relève pas de la présente Convention Interrégionale de Massif.

- *le développement des activités pratiquées tout au long de l'année*, spécifiées dans le positionnement du pôle (activités sportives et de loisirs, découverte de l'environnement naturel et patrimonial...) et permettant une meilleure répartition et étalement des flux touristiques.
- *une adaptation de l'hébergement touristique* (cf. mesure 1.2. de la CIMP 2007-2013).

L'utilisation des énergies renouvelables devra être favorisée. De même, les sites, hébergements et équipements aidés devront répondre au souci majeur d'accessibilité de tous les publics. Seront encouragées les actions innovantes capables d'améliorer les conditions d'accessibilité et de favoriser la pratique des loisirs pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

Enfin, de manière transversale à l'ensemble des actions, il conviendra de privilégier toutes formes de coopération transfrontalières. A ce titre, il s'agira de renforcer les initiatives amorcées en s'appuyant sur les dynamiques en cours telles que Lindux-Orreaga et Cize-Aezkoa.

3.2 : Le partenariat relatif à la promotion du Pôle Touristique Pyrénéen et de ses produits

La promotion des arguments du Pôle Touristique Pyrénéen Montagne basque (en tant que destination de séjour – 4 saisons-), de ses produits ainsi que l'aide à leur mise en marché s'appuieront sur les dispositifs définis et mis en œuvre par le Comité Régional de Tourisme d'Aquitaine, le Comité Départemental de Tourisme Béarn – Pays Basque et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme.

ARTICLE 4 : Modalités d'intervention de l'Etat, de la Région et du Département des Pyrénées-Atlantiques

S'agissant des maîtres d'ouvrage privés, les aides publiques seront mobilisées dans le respect des dispositions en vigueur.

Pour ce qui concerne les opérations sous maîtrise d'ouvrage publique, les taux appliqués seront conformes aux dispositifs de chacun des partenaires co-signataires.

ARTICLE 5 : Dispositifs de pilotage de programmation et d'accompagnement

5.1 : Le Comité territorial de Pilotage (CTP)

Ce Comité associe l'Etat, le Conseil régional, le Conseil général, les structures représentant le Pôle Touristique Pyrénéen Montagne basque.

Ce Comité territorial a pour rôle :

- de favoriser la concertation entre les différents partenaires institutionnels concernés ;
- de piloter, de proposer et de préparer le contenu de chacune des étapes de mise en œuvre de la convention de Pôle Touristique Pyrénéen qui lui est soumise ;
- de suivre l'état d'avancement des programmes opérationnels annuels et de veiller à la cohérence des réflexions préparatoires des programmes d'actions avec les objectifs fondamentaux poursuivis par la politique des pôles touristiques de montagne ;
- d'identifier, de proposer et de sélectionner les projets présentés aux co-financeurs dans le cadre du programme opérationnel annuel ;
- de procéder à l'évaluation en continu de la convention territoriale ;
- de mobiliser, en tant que de besoin, les compétences techniques extérieures au territoire.

Le Secrétariat de ce Comité est assuré par la Communauté de communes de Garazi-Baigorri, co-signataire du Contrat de Pôle Touristique. Le secrétariat procède à l'organisation des réunions du Comité territorial.

L'Etat, le Conseil régional et le Conseil général pourront, pendant ou séparément du comité de pilotage, se réunir autant que de besoin afin de coordonner et de stabiliser les plans de financement des projets

sélectionnés. Par la suite, ces projets seront soumis à l'examen des instances décisionnelles de chacun des signataires de la présente convention et transmis à la Préfecture de département en vue de leur programmation par le Comité Interrégional de Programmation.

Ainsi, le comité territorial de pilotage se tiendra dans la mesure du possible deux mois avant le comité interrégional de programmation.

5.2 : Le Comité Interrégional de Programmation (CIP) du massif des Pyrénées

Le CIP assure la sélection des projets. Les opérations retenues sont l'objet d'une décision d'attribution des crédits selon les procédures propres à chaque partenaire. L'avis du CIP est sollicité pour les dossiers relevant des crédits de l'axe 4 interrégional FEDER (PO Midi-Pyrénées). Il assurera le suivi annuel retraçant l'utilisation des crédits et le montant des engagements mobilisés.

Les financements de la Convention Interrégionale de massif des Pyrénées seront mobilisés prioritairement pour des projets correspondant aux problématiques touristiques pyrénéennes (cf. Annexe 4.1), au sein du « cœur de pôle ».

Les aides financières que la Région pourra allouer dans le cadre de cette convention demeurent subordonnées à la présentation d'un programme d'actions annuel validé par la collectivité régionale, à l'analyse des projets au regard du règlement d'intervention en vigueur et au vote annuel des crédits ouverts chaque année au budget.

5.3 : Composition des dossiers présentés

Les projets sollicitant un appui financier du Pôle devront être déposés au chef de file du Pôle et comprendre au minimum les pièces suivantes :

- une lettre de demande du maître d'ouvrage, accompagnée d'une délibération de l'organe compétent ;
- une note d'opportunité du projet (et, le cas échéant, les études préalables) ;
- le descriptif technique et financier avec un estimatif détaillé des dépenses ;
- un échéancier de réalisation des travaux (phasage pluriannuel s'il y a lieu) ;
- une étude de faisabilité économique, juridique et financière du projet et la présentation détaillée de son mode de gestion, d'exploitation ;
- une notice explicative du projet répondant aux critères d'éco-conditionnalité (cf. Axe Interrégional FEDER) ;
- un plan de financement prévisionnel ;
- une attestation conjointe de la Communauté de communes Soule-Xiberoa et du Syndicat mixte Baxe Nafarroa justifiant l'intérêt du projet au regard de la stratégie de développement du territoire.

La composition définitive des dossiers devra correspondre aux procédures propres à chaque partenaire co-financeur.

ARTICLE 6 : Les décisions et les notifications

Les décisions sont prises :

- pour ce qui concerne les aides de l'Etat par le Préfet de Région, selon les procédures propres à la LOLF et aux réglementations afférentes aux crédits d'Etat tels que présentés à l'article 4 ;
- pour ce qui concerne les aides du Conseil régional, par ses Instances Délibérantes et notifiées par son Président ;
- pour ce qui concerne les aides du Conseil général, par ses Instances Délibérantes et notifiées par son Président.

ARTICLE 7 : Evaluation et suivi

Une évaluation intermédiaire au bout de 3 années d'exécution sera réalisée par les partenaires locaux et les financeurs. Elle portera sur l'évaluation quantitative et qualitative de la réalisation du programme opérationnel.

Par ailleurs, les co-signataires locaux de la Convention de pôle procéderont chaque année à un bilan de la réalisation du programme opérationnel annuel.

ARTICLE 8 : Modalités de publicité et d'information

Mention sera faite par les co-signataires locaux de la Convention de pôle sur toute opération tant intellectuelle que matérielle conduite à ce titre.

En particulier, les logotypes de l'Etat, de la Région, du Conseil Général, de XXX et de l'Union Européenne, conformes à leurs chartes graphiques et de dimensions égales doivent figurer sur tous les documents, matériels ou réalisations qu'ils financent dans le cadre de la présente convention.

ARTICLE 9 : Les Fonds Européens

Les moyens financiers prévus dans la présente Convention de Pôle Touristique Pyrénéen peuvent être mobilisés, en tant que de besoin, comme contreparties nationales aux financements européens, notamment pour les crédits FEDER de l'Axe Interrégional Massif des Pyrénées du programme Opérationnel Compétitivité Régionale de Emploi de Midi-Pyrénées.

ARTICLE 10 : Durée

La présente convention est conclue sur la durée de la Convention Interrégionale de Massif 2007-2013.

Fait à **XXXXXX**, le **XXXXXXXX**

**Le Préfet du Département
des Pyrénées-Atlantiques**

**Le Président du Conseil Régional
d'Aquitaine**

Philippe REY

Alain ROUSSET

**Le Président du Conseil Général
des Pyrénées-Atlantiques**

Jean CASTAINGS

Les représentants du Pôle Touristique Pyrénéen Montagne basque :

**Dominique BOSCOQ
Président de la Communauté
de communes Soule Xiberoa**

**Jean-Michel GALANT
Président de la Communauté
de communes Garazi-Baigorri**

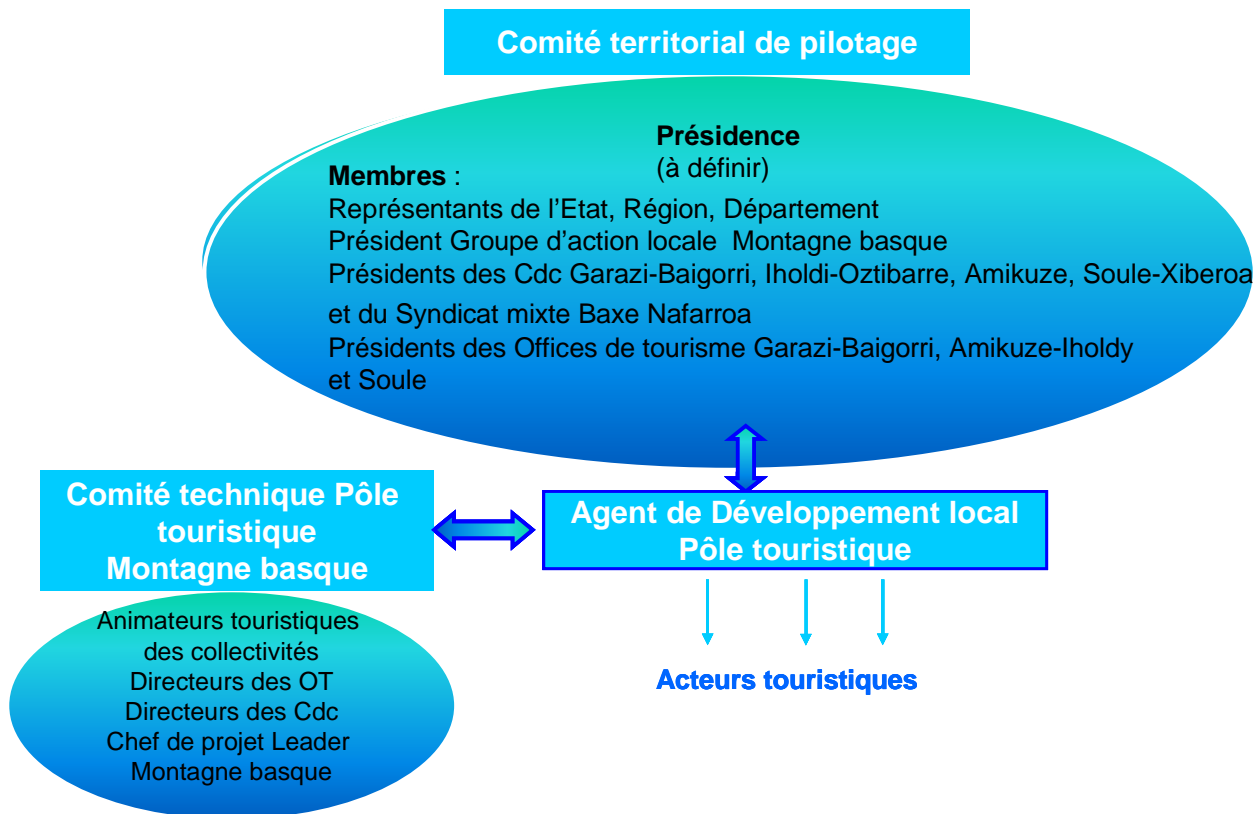
**Lucien DELGUE
Président de la Communauté
de communes Iholdi Oztibarre**

**Eric NARBAIS-JAURÉGUY
Président de la Communauté
de communes Amikuze**

**Barthélémy AGUERRE
Président du Syndicat mixte Baxe Nafarroa**

1- Présentation de l'ingénierie du pôle

➤ Organisation interne du Pôle Touristique Pyrénéen Montagne basque



➤ Profil du poste de l'agent de développement local en charge du pôle touristique

Situation administrative

L'agent de développement local du pôle touristique est sous l'autorité administrative de la Communauté de communes de Garazi-Baigorri.

Il est placé sous l'autorité fonctionnelle du Président du Comité territorial de Pilotage.

Il a la responsabilité technique générale de la mise en œuvre et du suivi de la convention au niveau local, selon les orientations et sous le contrôle du groupe local de pilotage du contrat. Il occupe un poste à temps plein de catégorie A.

Missions

L'agent de développement local du pôle touristique a notamment pour missions :

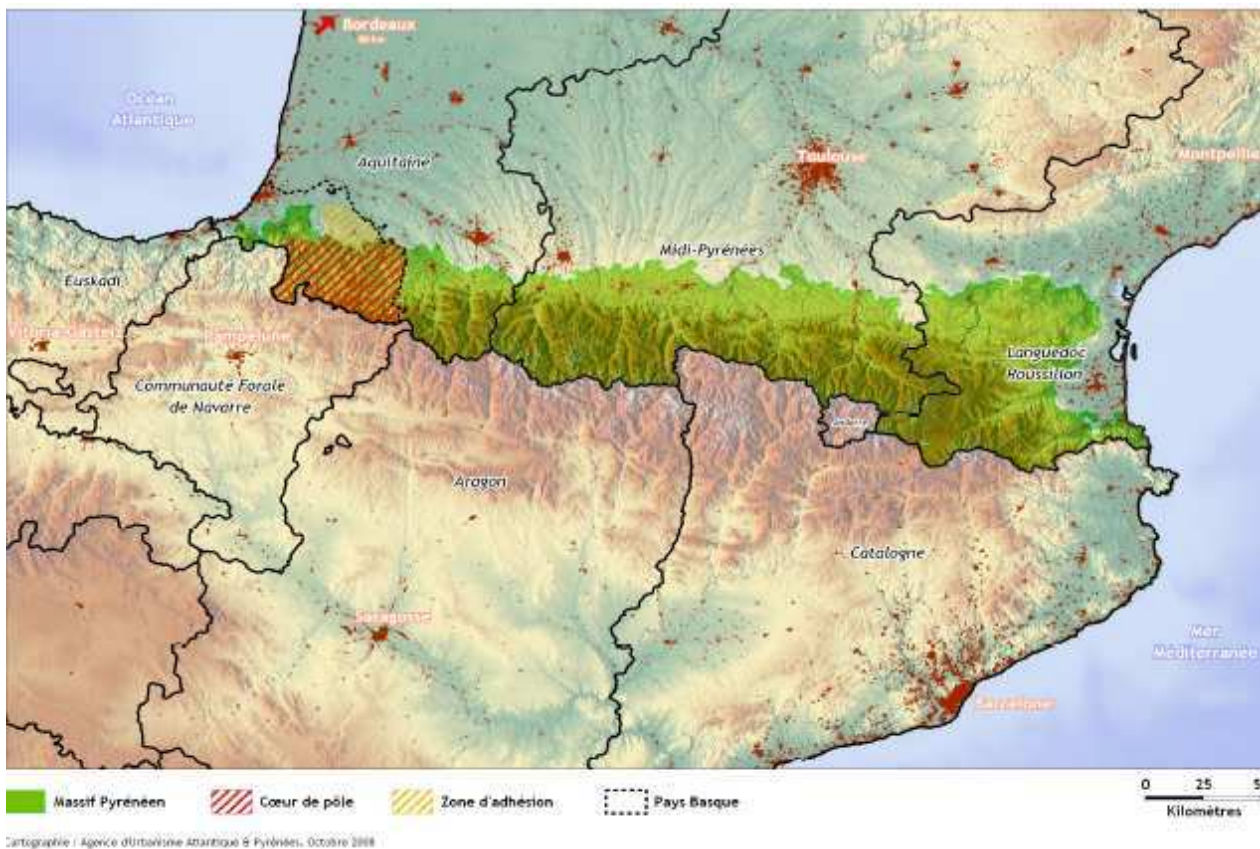
- d'appuyer les élus locaux dans la définition des orientations stratégiques de la collectivité en matière de développement touristique,
- d'assurer au système touristique local, la garantie de cohérence en termes de transversalité des politiques locales menées (urbanisme, formation...)
- d'être le correspondant technique local des intervenants extérieurs, privés et publics
- d'œuvrer à la mise en place des opérations inscrites au contrat, notamment en mobilisant les partenaires locaux
- de préparer sur le plan technique les divers documents cités dans la convention (évaluation annuelle de l'exécution des actions, évaluation trisannuelle en collaboration avec les partenaires financeurs, programmations annuelles...).

2- Présentation générale du territoire

➤ Périmètre du Pôle Touristique Pyrénéen de la Montagne basque :

Le périmètre du Pôle Touristique Pyrénéen Montagne basque réunit les territoires de projet de Basse Navarre et de Soule. Il se subdivise en deux zones :

- une zone dite « cœur de pôle », située en zone Massif et constituée des Communautés de communes de :
 - Soule / Xiberoa
 - Garazi - Baigorri
 - Iholdi - Oztibarre
 - et les communes de Lohitzun-Oyhercq et de Pagolle (membres de la Communauté de Communes d'Amikuze)
- une zone dite « d'adhésion » - constituée de la Communauté de communes d'Amikuze – nécessaire au développement et à la cohérence de la stratégie touristique globale du pôle.



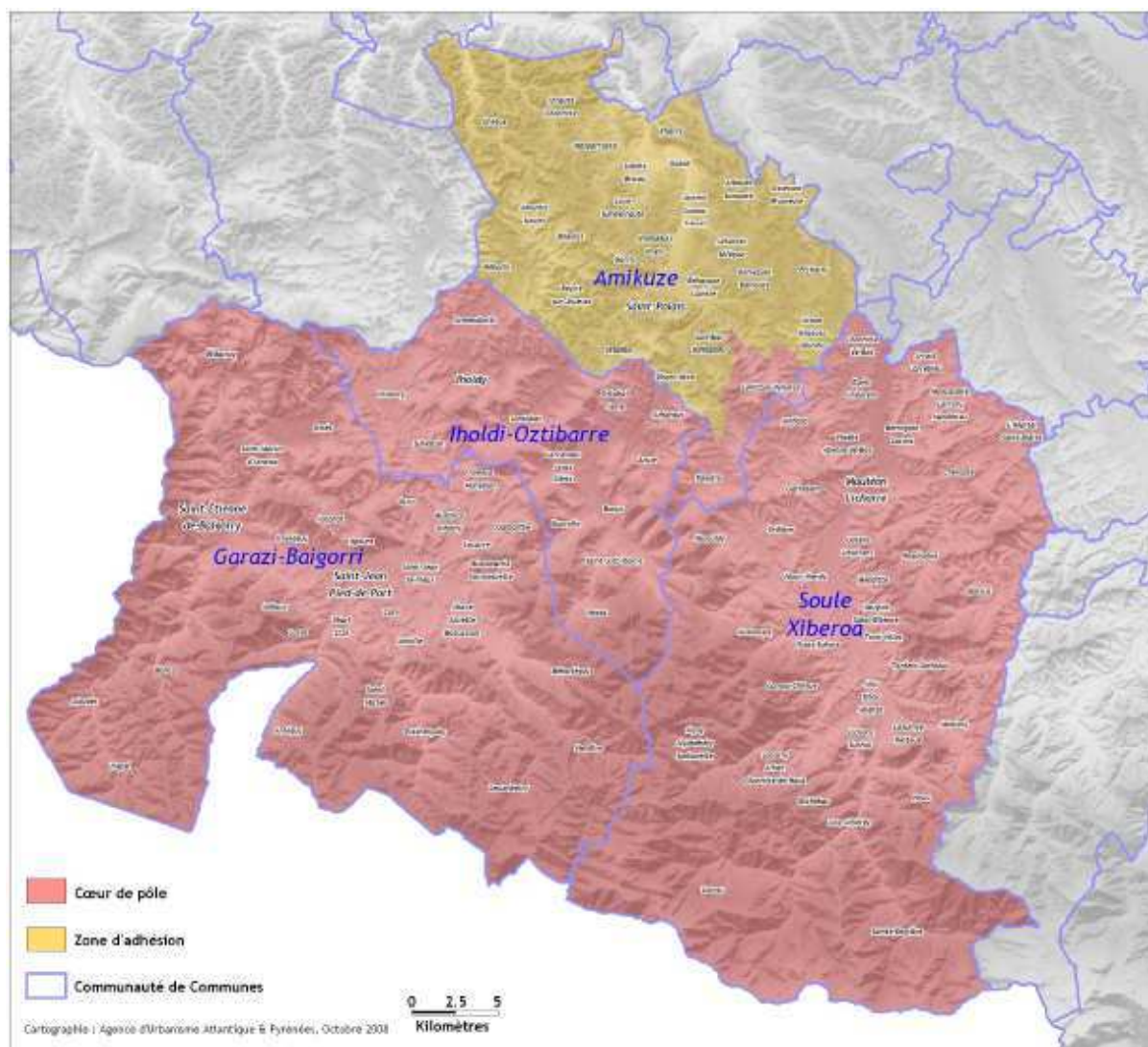
Carte 1 : Le Pôle touristique Pyrénéen Montagne basque dans le Massif Pyrénéen

➤ Principales caractéristiques du territoire :

Superficie :

Le Pôle de la Montagne basque réunit 105 des 158 communes du Pays basque. Il occupe une superficie totale de 1.900 km² (soit près de 2/3 de la superficie globale du Pays basque), dont 420 km² (22%) sont propriété indivise des 5 commissions syndicales présentes sur le territoire.

Sa population est de 38.214 habitants, soit une densité moyenne de 20 hab./km², largement inférieure à la moyenne du Pays basque : 88 hab./km² (source : INSEE - 2008).



Carte 2 : Périmètre du Pôle touristique Pyrénéen Montagne basque

Caractérisation géographique :

Altitude : de manière générale, le territoire de la Montagne basque présente un profil de moyenne montagne avec des altitudes majoritairement inférieures à 1.200 mètres (point culminant : le Pic d'Orhy – 2.017 m).

Milieux naturels : le territoire se décompose en 3 grandes unités agro-physionomiques :

- *les fonds de vallées* : ce sont les zones les plus fortement peuplées, sous forme à la fois d'habitats dispersés et de villages ou de bourgs. Elles sont principalement occupées par des surfaces en herbe et des cultures (notamment le maïs) avec des structures parcellaires assez régulières, offrant un paysage soigné et lisible ;
- *la zone intermédiaire* : elle représente une originalité forte de la montagne basque. En dessous de 400 m, les prairies et les petites parcelles de culture dominent avec un fort maillage de petites exploitations. Entre 400 et 800 m, les pentes fortes sont recouvertes majoritairement de fougères, et parfois de bois feuillus, notamment sur les versants nord. Longtemps exploitées, elles sont aujourd'hui souvent laissées à l'abandon et ont tendance à tomber en friches ;
- *les estives* : elles sont constituées des espaces pastoraux d'altitude (au dessus de 800/900 m) ouverts sur de vastes étendues. Gérées, en majeure partie, en indivision par les commissions syndicales, elles présentent des formations végétales variées à dominante herbacée ainsi que plusieurs massifs forestiers, dont la Forêt de hêtres d'Iraty qui s'étale de part et d'autre de la frontière franco-espagnole sur une superficie de près de 17.000 ha.

Climat : proche du littoral atlantique, la Montagne basque bénéficie d'un climat plutôt tempéré et océanique, avec une forte pluviosité et une certaine rudesse hivernale dans les secteurs les plus élevés.

Réseau hydrographique : le périmètre du Pôle est parcouru par un important réseau (environ 1.500 kms de linéaire) de cours d'eau, dont les principaux sont - d'Ouest en Est - :

- *la Nive* : formée à Saint-Jean-Pied-de-Port de la rencontre des torrents des vallées des Aldudes, de Saint-Etienne-de-Baigorry, d'Esterençuby et de l'Ergaray, elle marque la limite occidentale du territoire et rejoint l'Adour à Bayonne ;
- *la Bidouze* : née au Nord du Massif des Arbailles, elle traverse Saint-Palais, avant d'affluer dans l'Adour au niveau de Guiche ;
- *le Saison* : issu de la confluence des gaves de Larrau et de Sainte-Engrâce, à hauteur de Licq-Atherey, il irrigue toute la vallée de Soule, avant de se jeter dans le Gave d'Oloron en aval de Sauveterre-de-Béarn.

Voies d'accès : les principales voies d'accès au territoire sont :

- *à l'Ouest* : la D932/918 qui relie Saint-Jean-Pied-de-Port au littoral, le long de la Vallée de la Nive ;
- *au Nord* : la D11 et la D933 qui connectent Saint-Palais à l'autoroute A64, respectivement via Peyrehorade et Salies-de-Béarn ;
- *à l'Est* : la D936 qui relie Mauléon-Licharre au Béarn et à Oloron-Sainte-Marie.

A l'intérieur du territoire, plusieurs axes secondaires relient les principaux centres urbains :

- la D933 entre Saint-Palais et Saint-Jean-Pied-de-Port ;
- la D15 entre Saint-Jean-Pied-de-Port et Saint-Etienne-de-Baigorry ;
- la D918 dont les 2 branches permettent de joindre Mauléon à Tardets et à Saint-Jean-Pied-de-Port via Larceveau ;
- la D19 qui connecte, par la ligne de crêtes, la Haute Soule à la Basse-Navarre via la forêt d'Iraty.

➤ Acteurs du pôle touristique :

– Collectivités locales porteuses :

Les collectivités locales co-signataires du contrat de Pôle touristique Montagne basque sont :

Collectivité	Date de création	Membres	Superficie (km ²)	Population (hab.)	Principales compétences
Communauté de Communes d'Amikuze	Janvier 1993	26 communes du canton de St-Palais + 1 commune du canton d'Hasparren (Méharin)	340	9.261	<ul style="list-style-type: none"> – Collecte et traitement des déchets – Développement économique et ZAE – Habitat/logement – Services à la population – Tourisme : signalétique ; aménagement des sentiers de randonnées
Communauté de Communes d'Iholdi-Oztibarre	Décembre 2003	13 des 14 communes du canton d'Iholdi (Hélette est rattachée à la CC du Pays d'Hasparren)	222	3.567	<ul style="list-style-type: none"> – Collecte et traitement des déchets – Développement économique et ZAE – Habitat/logement – Services à la population – Tourisme : aménagement des sentiers de randonnées
Communauté de Communes de Garazi – Baigorri	Décembre 2002	les 30 communes des cantons de St-Jean-Pied-de-Port et de St-Etienne-de-Baigorry	640	12.032	<ul style="list-style-type: none"> – Collecte et traitement des déchets – Développement économique et ZAE – Habitat/logement – Services à la population – Tourisme : signalétique ; entretien des sentiers de randonnées
Syndicat Mixte Baxe Nafarroa	Juillet 1999	les 3 communautés de communes d'Amikuze, d'Iholdy-Oztibarre et de Garazi-Baigorri	1.202	24.860	<ul style="list-style-type: none"> – Animation des politiques de développement local (tourisme, économie, foncier, culture, SAP, questions sociales, ..) – Animation des procédures contractuelles – Entretien des sentiers de randonnées – Coopération transfrontalière
Communauté de Communes de Soule Xiberoa	Décembre 2000	les 35 communes des cantons de Mauléon et de Tardets	697	13.354	<ul style="list-style-type: none"> – Collecte et traitement des déchets – Développement économique – Habitat/logement – Services à la population – Tourisme : signalétique ; aménagement et entretien des sentiers de randonnée ; animation de la stratégie territoriale
		105 communes	1.899 km²	38.214 hab.	

– **Principales structures locales partenaires :**

STVU de Haute Soule Barétous : créé en 1984, cet EPCI est constitué par 20 communes de la Haute Vallée de Soule et de la Vallée voisine du Barétous qui réunissent un peu plus de 5.200 habitants, sur une superficie de 492 km². Il a pour mission d'assurer l'élaboration et la promotion de produits touristiques sur ce territoire. Il est porteur d'un projet d'espace de visite scénographique sur l'histoire de la Haute Soule, dans le centre-bourg de Tardets, en co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de communes de Soule / Xiberoa.

Commissions Syndicales : elles sont au nombre de 5 sur le territoire (Soule, Cize, Baïgorri, Oztibarre et Mixe). Les terres indivises dont elles ont la charge représentent au total plus de 42.000 hectares soit environ 20% de la superficie du Pôle, ce qui en fait des acteurs incontournables du développement des zones de montagne. Elles sont d'ailleurs à l'origine de la récente *Charte de Développement Durable de la Montagne basque*.

Leurs attributions principales consistent dans l'équipement et la gestion des estives au bénéfice des éleveurs transhumants, l'exploitation de la forêt et la gestion de la chasse. L'une d'entre elles a élargi son domaine d'intervention au tourisme : la Commission Syndicale du Pays de Soule qui, depuis la fin des années 1960, exploite en régie la station d'altitude des Chalets d'Iraty, en lisière Nord-Est du massif forestier du même nom.

Commissions	Territoire d'action (ha)	Nombre de communes adhérentes	Population du territoire (INSEE 1999)	Budget (en K €)	Effectifs (en ETP)
Soule	14.132	43	17.000	1.096	14
Cize	17.000	20	6.495	564	5
Baïgorri	8.533	8	3.731	286	2
Oztibarre	2.337	8	1.460	318	2
Mixe	655	21	479	130	1,25
	42.657	100	29.165	-	24,25

Offices de tourisme : ils sont au nombre de trois :

- *Office de tourisme de Soule :* au-delà des missions classiques d'information/ promotion/ animation, il assume également la gestion d'un site de visite (le Château-fort de Mauléon), une fonction de production/ commercialisation à travers la centrale de réservation Béarn – Pays Basque Coteaux et Montagne (www.bearn-paysbasque.com), dont il est à l'origine, et il réalise en outre différentes actions d'ingénierie dont la coordination du programme « Pêche 64 » pour le compte du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques.
- *Office de tourisme de Basse-Navarre :* outre les missions de base, il assume aussi une fonction de production et de commercialisation à travers sa participation à la centrale BPBCM.
- *Office de tourisme de Saint-Jean-Pied-de-Port - Baïgorri :* de création plus récente, il se concentre pour l'instant sur les missions classiques d'accueil/information, de promotion/communication et d'animation, la commercialisation des locations adhérentes étant pour l'instant déléguée à une enseigne nationale.

3- Diagnostic quantitatif et qualitatif de l'économie touristique du territoire avec la mise en évidence des enjeux qui lui sont spécifiques :

➤ Accessibilité du territoire :

De manière générale, le territoire de la Montagne basque souffre d'un problème d'enclavement lié à la fois à l'éloignement des grands axes de communication et à la faiblesse des moyens de transports publics. Ces difficultés d'accessibilité se manifestent à la fois vis-à-vis de l'extérieur et au sein même du territoire où les liaisons entre les principaux pôles urbains et les secteurs de fréquentation touristique sont relativement complexes.

– Accessibilité routière : un éloignement des grands axes autoroutiers

La topographie du territoire rend son accès difficile depuis les grands axes routiers (A 64 au Nord et A 63 à l'Ouest), notamment dans sa partie Sud et Est.

Par sa position centrale, son relief plus doux et sa relative proximité de l'A64, Saint-Palais est la ville la plus accessible et la porte d'entrée Nord du territoire, même si elle reste assez mal reliée avec le littoral.

A l'inverse, Saint-Jean-Pied-de-Port profite d'une meilleure connexion avec la Côte et forme la porte d'entrée Ouest du Pôle, mais, malgré les élargissements récents de la D932/918, elle reste à près d'une heure de l'A63.

Quant à Mauléon, elle est, des 3 pôles urbains majeurs, le plus isolé. Sa position l'oriente plutôt vers le Béarn et Pau qui est tout de même à 1 heure de trajet.

	Saint-Palais	Saint-Jean-Pied-de-Port	Mauléon-Licharre	Chalets d'Iraty
Bordeaux	2h34	2h38	2h48	3h19
Bayonne	1h01	0h52	1h16	1h32
Saint-Jean-de-Luz	1h09	0h58	1h24	1h38
Saint-Sébastien	1h31	1h19	1h45	1h59
Bilbao	2h27	2h15	2h41	2h55
Pampelune	1h48	1h19	2h05	1h59
La Pierre-St-Martin	1h43	1h48	1h08	1h06
Pau	1h06	1h33	1h04	1h42
Lourdes	1h28	1h54	1h43	2h21
Toulouse	2h42	3h08	2h57	3h35

A l'intérieur du territoire, les communications ne sont pas non plus aisées d'un point à l'autre, et notamment entre les vallées.

Aux temps de trajet relativement longs, s'ajoute la faiblesse des moyens de transports en commun, notamment des lignes de bus. Une seule compagnie d'autocars (*Hiruak Bat*) assure en effet des liaisons régulières - mais avec un nombre limité de rotations - entre les principales villes du territoire et avec la Côte (Bayonne).

Temps de trajet :	Saint-Palais	Iholdy	St-Jean-Pied-de-Port	St-Etienne-de-Baigorry	Chalets d'Iraty	Mauléon-Licharre
	Saint-Palais					
Iholdy	21 min					
St-Jean-Pied-de-Port	29 min	27 min				
St-Etienne-de-Baigorry	42 min	27 min	13 min			
Chalets d'Iraty	1h00	57 min	40 min	53 min		
Mauléon-Licharre	26 min	47 min	46 min	59 min	55 min	
Tardets-Sorholus	42 min	1h03	55 min	1h09	39 min	16 min

– **Accessibilité ferroviaire : les menaces sur la ligne Bayonne – Saint-Jean-Pied-de-Port** (source : SNCF 2007)

Une seule liaison ferroviaire subsiste aujourd’hui sur le territoire : la ligne entre Bayonne et Saint-Jean-Pied-de-Port qui transporte un flux annuel d’environ 40.000 voyageurs (dont 10.000 pèlerins), avec 8 à 10 rotations journalières. Toutefois, en l’absence d’investissements, cette infrastructure est aujourd’hui fortement dégradée et ne fonctionne plus de façon satisfaisante (vitesse limitée à 50 km/h).

Sa régénération constituerait une opportunité intéressante pour développer les flux de visiteurs depuis la Côte, notamment pour les publics non véhiculés (jeunes, retraités, étrangers, pèlerins de Saint-Jacques, etc.) en même temps qu’elle offrirait une alternative sûre et non polluante au dense trafic routier que connaît la vallée de la Nive.

– **Accessibilité aérienne : une desserte intéressante mais des liaisons aéroports – territoire inexistantes** (source : Direction de l’Aviation Civile – Sud-Ouest 2007)

Les trois principales villes du territoire sont situées 1h/ 1h15 de distance chacune de 2 aéroports : ceux de Biarritz-Parme et de Pau-Pyrénées, dont le trafic est en constante progression grâce à l’ouverture régulière de nouvelles destinations low-cost.

	St-Jean-Pied-de-Port	Saint-Palais	Mauléon-Licharre	Station d'Iraty
<p>Aéroport du BAB :</p> <p>Trafic 2007 : 928.348 passagers</p> <p><u>Destinations</u> : Clermont-Ferrand, Lyon, Nice, Paris (Orly/Roissy), Rennes, Copenhague, Dublin, Francfort, Genève, Londres (Stansted/Gatwick), Shannon, Oslo</p> <p><u>Compagnies</u> : Air France, Ryanair, EasyJet, Sterling, Flybaboo, Regional</p>	0h50	1h00	1h20	1h30
<p>Aéroport de Pau-Pyrénées :</p> <p>Trafic 2007 : 761.344 passagers</p> <p><u>Destinations</u> : Lyon, Paris (Orly/Roissy), Amsterdam, Bristol, Bruxelles, Londres (Stansted)</p> <p><u>Compagnies</u> : Air France, Ryanair, Transavia</p>	1h30	1h05	1h00	2h10

Toutefois, le Pôle tire actuellement très peu profit de cette bonne desserte aérienne, en raison des ruptures de charge entre ces aéroports et les centres urbains locaux : il n’existe en effet aucun service de transport permettant d’acheminer les clientèles jusqu’au territoire.

– **Accessibilité numérique : la persistance de zones bas débit** (source : ANTIC Pays basque - 2007)

Malgré d’importants investissements consentis par le Conseil général et le Conseil régional pour développer le réseau Haut Débit IRIS 64 (qui couvre aujourd’hui 98% de la population des Pyrénées-Atlantiques), plusieurs zones du territoire restent encore tributaires de connexions internet bas débit.

Or, pour l’essentiel, il s’agit de communes de haute montagne (telles que Sainte-Engrâce, Larrau, Esterencuby ou Urepel) qui sont également des zones de forte activité touristique. Pour les professionnels qui y sont implantés, ce manque d’infrastructures crée un double handicap : d’une part, il complique leur travail de promotion et de commercialisation et d’autre part, il limite leur attractivité vis-à-vis de publics fortement demandeurs en moyens de communication. La poursuite du déploiement du réseau IRIS 64 constitue, pour eux, un enjeu majeur.

➤ **Evolution démographique : des signes encourageants de redressement** (INSEE - 2008)

Selon les chiffres des derniers recensements annuels, le Pôle compte aujourd’hui 38.214 habitants, soit environ 13,8% de la population totale du Pays Basque.

Depuis 1999, la population a globalement progressé de +1,61% (contre +5,69% sur l’ensemble du Pays Basque) mais avec de notables différences au sein du territoire : si la Basse-Navarre enregistre une hausse de +3,38% (et même +4,23% sur le canton d’Amikuze), la Soule a, par contre, continué à perdre de la population (-0,82%).

Exception faite des communes les plus montagneuses, les dernières années marquent toutefois un redressement de la démographie sur l’ensemble du territoire puisque sur la période 1990-1999, la population avait décliné de -4,4% (et jusqu’à -6,23% en Soule).

	CC Amikuze	CC Iholdy-Oztibarre	CC Garazi-Baïgorri	Sous-total Basse-Navarre	CC Soule Xiberoa	TOTAL
Population 1999	8.885	3.449	11.810	24.144	13.465	37.609
Derniers recensements	9.261	3.567	12.032	24.860	13.354	38.214
Variation (%)	+ 4,23%	+ 3,42%	+ 1,88%	+ 3,38%	- 0,82%	+ 1,61%

➤ **Emploi touristique :** (source : Atlas économique du Pays basque, CCI Bayonne 2007)

Le territoire du Pôle compte un peu plus de 15.200 actifs occupés, soit 39% de la population totale.

L'agriculture reste l'activité économique dominante du territoire avec 18,4% des actifs occupés (contre 6,3% pour l'ensemble du Pays basque) et le principal pourvoyeur d'emplois dans la plupart des communes, hormis dans les centres urbains (Saint-Palais, Saint-Jean-Pied-de-Port, Saint-Etienne-de-Baïgorry, Mauléon, Tardets) où prédominent les services et les commerces. Au total, le secteur tertiaire emploie 56,5% des actifs occupés, une proportion bien moindre qu'à l'échelle de l'ensemble du Pays basque (72,2%).

Quant à l'emploi touristique, il occupe une place certes encore modeste mais en progression dans l'économie locale. Selon une enquête menée par le CDT Béarn – Pays Basque en 2003, et en l'absence de données fiables plus actualisées, il représenterait un peu plus de 700 emplois directs et autour de 1.000 emplois indirects soit 8,6% de la population active occupée (contre 10% sur l'ensemble du Pays Basque).

➤ **Fréquentation touristique et zones d'attractivité :** (source : CDT Béarn/Pays Basque 2007)

Malgré une progression de près de 10% depuis 2001, la fréquentation touristique du Pôle se singularise du reste du Pays basque par un volume de nuitées encore limité et une sur-représentation relative du secteur non marchand.

Les flux touristiques annuels sur le territoire représentent ainsi un peu plus de 1.300.000 nuitées (en cumul des secteurs marchand et non marchand), soit à peine 6,5% du nombre total de nuitées en Pays basque. Ils se répartissent de la manière suivante :

- *Basse – Navarre* : environ 865.000 nuitées, dont les 2/3 se concentrent sur les cantons de Saint-Etienne-de-Baïgorry et de Saint-Jean-Pied-de-Port ;
- *Soule* : environ 450.000 nuitées, distribuées à peu près équitablement entre les cantons de Mauléon et de Tardets.

Par ailleurs, la part des nuitées marchandes est encore assez sensiblement inférieure à la moyenne du Pays basque : 59% contre 65%, même si de notables différences sont observables entre les cantons :

Cantons	Nbre de nuitées (hypothèse moyenne)	Secteur marchand		Secteur non marchand	
		%	volume	%	volume
Saint-Palais	167.500	33%	55.275	67%	112.225
Iholdy	107.000	53%	56.710	47%	50.290
St-Jean-Pied-de-Port	304.000	69%	209.760	31%	94.240
St-Etienne-de-Baïgorry	286.500	73%	209.145	27%	77.355
Sous-total Basse-Navarre	865.000	61%	530.890	39%	334.110
Mauléon	221.000	37%	81.770	63%	139.230
Tardets	230.500	70%	161.350	30%	69.150
Sous-total Soule	451.500	54%	243.120	46%	208.380
TOTAL	1.316.500	59%	774.010	41%	542.490

Au sein du territoire, plusieurs secteurs de fréquentation touristique se détachent :

Zone touristique	Types d'aménagement	Activités dominantes
Vallée de la Nive	Hébergements, restauration, services, commerces, départs de sentiers de randonnée	Sports d'eaux-vives (rafting, canoë/kayak, hydrospeed), pêche, randonnée
Ville de St-Jean-Pied-de-Port et ses environs	Zone urbanisée, hébergement, restauration, services, commerces, équipements de loisirs	Tourisme urbain, shopping/marchés, patrimoine, spectacles vivants, sports basques, visites guidées
St-Etienne de Baïgorry et la Vallée des Aldudes	Hébergement, restauration, services, commerces, départs de sentiers de randonnée	Randonnée, agro-pastoralisme (route des vins d'Irouléguay, salaisons Oteiza, etc.)
Massif d'Iraty	Hébergement (chalets/camping), aire camping-car, restauration, pistes de ski nordique, sentiers de randonnée, lacs d'agrément	Sports d'hiver (ski de fond, raquette), randonnée (pédestre/équestre), observation ornithologique, chasse, sports mécaniques, maison du pastoralisme
Haute Soule	Hébergement, restauration, services, commerces, départs de sentiers de randonnée	Randonnée (Kakouetta, Holzarte, etc.), pêche, chasse, spéléologie (massif de La-Pierre-Saint-Martin), patrimoine bâti, agro-pastoralisme
Chemin jacquaire « principal » / GR 65 (Axe St-Palais/ Ostabat/ Larceveau/ Irrissarry)	Hébergement, restauration, services, commerces, chemin jacquaire, départs de sentiers de randonnée	Patrimoine (Musée de la Basse-Navarre, châteaux de Camou et d'Iholdy, Commanderie Ospitalea d'Irrissarry, Musée de l'art funéraire et des stèles discoïdales de Larceveau), randonnée
Voie jacquaire de Piémont / GR 78 (Axe L'Hôpital-St-Blaise/ Mauléon/ Ordiarp/ St-Just-Ibarre-St-Jean-le-Vieux)	Hébergement, restauration, services, commerces, chemin jacquaire, équipements de loisirs	Patrimoine (Eglise de L'Hôpital-St-Blaise, Château-fort de Mauléon, Centre d'Evocation d'Ordiarp), artisanat (espadrilles de Mauléon)

➤ **Hébergement touristique :**

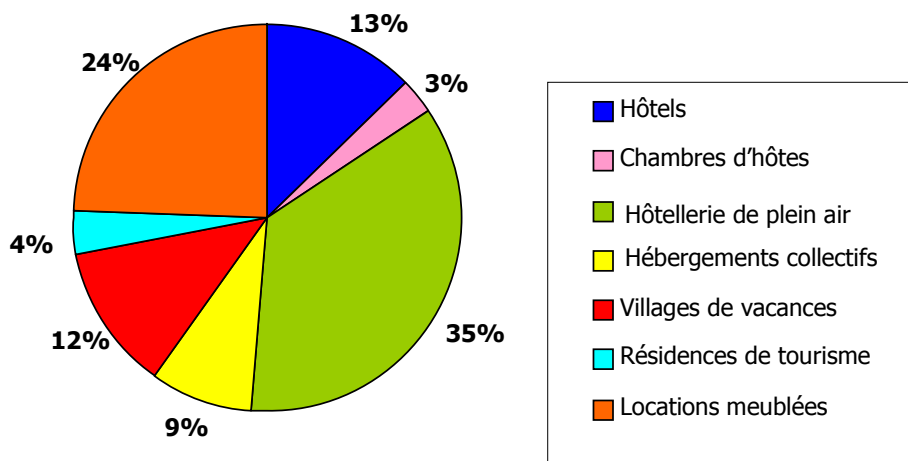
Le parc en hébergements touristiques du Pôle se compose d'un total d'environ 19.000 couchages.

– **Structure des lits marchands :**

La capacité marchande est estimée à environ 11.000 lits, qui représentent un peu plus de 9% % du parc total des Pyrénées-Atlantiques (120.000 lits) et se répartissent de la manière suivante :

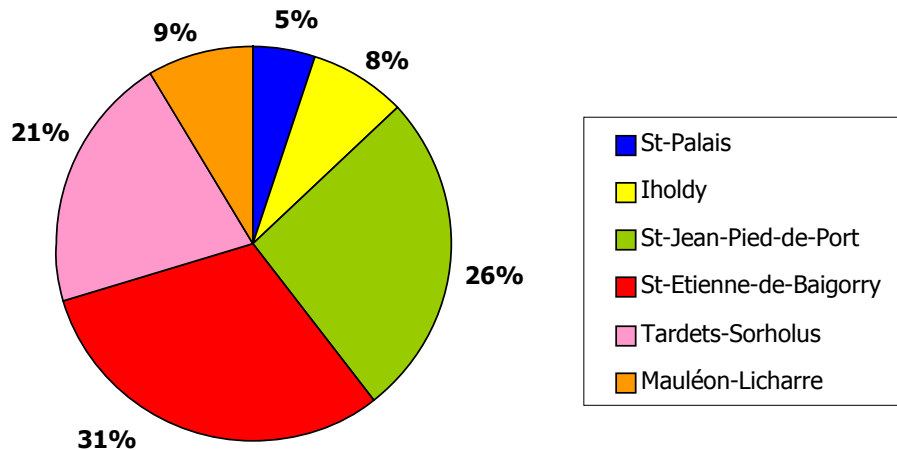
	St-Palais	Iholdy	St-Jean-Pied-de-Port	St-Etienne-de-Baigorry	Mauléon	Tardets	TOTAL Pôle	%
Hôtels	98	92	496	318	216	202	1.422	12,8%
Chambres d'hôtes	45	43	103	68	6	56	321	2,9%
Hôtellerie de plein air (<i>campings/ PRL</i>)	180	480	567	1.392	306	993	3.918	35,4%
Hébergements collectifs (<i>gîtes d'étape et de séjour, auberges jeunesse, centres de vacances, etc.</i>)	66	43	134	295	179	247	964	8,7%
Villages de vacances	0	0	370	458	0	520	1.348	12,2%
Résidences de tourisme	0	0	400	0	0	0	400	3,6%
Locations meublées	182	228	840	891	260	303	2.704	24,4%
TOTAL	571	886	2.910	3.422	967	2.321	11.077	100%
	1.457 (13,2%)		6.332 (57,2%)		3.288 (29,7%)			

Répartition du parc en hébergements marchands
(par type d'hébergement)



Cette offre, qui réunit un spectre assez complet de formules d'hébergement, se concentre principalement sur les 3 cantons de Saint-Etienne-de-Baigorry, Saint-Jean-Pied-de-Port et Tardets-Sorholus qui comptabilisent à eux seuls près de 80% de la capacité d'accueil marchande du territoire.

Répartition géographique de l'offre en hébergements marchands



– Structure des lits non marchands :

Selon les données du CDT Béarn – Pays Basque, le nombre de résidences secondaires (hors meublés touristiques classés et résidences de tourisme) sur le territoire s'élève à près de 1.600 soit une capacité globale évaluée à 7.935 lits, qui se distribuent de manière assez équilibrée entre Soule et Basse-Navarre :

	Nbre d'unités	Nbre de lits *	%
Saint-Palais	231	1.155	14,6%
Iholdy	142	710	8,9%
Saint-Jean-Pied-de-Port	257	1.285	16,2%
St-Etienne-de-Baigorry	187	935	11,8%
Sous-total Basse-Navarre	817	4.085	51,5%
Mauléon	285	1.425	18,0%
Tardets	485	2.425	30,5%
Sous-total Soule	770	3.850	48,5%
TOTAL Pôle	1.587	7.935	100%

* Ratio appliqué = nbre de résidences x 5 (INSEE)

– Etat général du parc et défis :

De façon générale, le parc en hébergements touristiques du Pôle se caractérise par :

- une grande majorité d'unités de petite taille, à caractère familial, faiblement insérées dans les enseignes et les réseaux nationaux ;
- un niveau qualitatif globalement médiocre, avec une sur-représentation des établissements entrée et moyen de gamme dans la plupart des filières ;
- une forte saisonnalité ;
- une organisation commerciale souvent défailtante et une très faible maîtrise des technologies de l'information et des nouveaux canaux de distribution.

Les principaux enjeux du futur Pôle en matière d'hébergement consisteront donc à :

- accroître la capacité d'accueil marchande globale, notamment sur certains segments (par exemple, les chambres d'hôtes) ;
- préserver le parc d'établissements sur d'autres filières fragilisées (en particulier, la petite hôtellerie) ;
- susciter l'émergence d'une offre d'hébergements thématiques, en lien avec les activités touristiques dominantes ;

- favoriser la montée en gamme des structures, via un soutien direct et indirect à l'investissement, la mise en œuvre d'un plan collectif de qualité (logiques d'affiliation aux grandes enseignes, de labellisation et de certification) et la promotion des pratiques de bonne gestion environnementale ;
- accompagner la transmission des entreprises ;
- développer les démarches de commercialisation, grâce à la mise en œuvre de plans de formation et à l'appui des outils territoriaux de production/vente (centrale de réservation).

➤ **Domaines d'activité du Pôle touristique de la Montagne basque :**

Filières thématiques :

L'offre d'activités touristiques du Pôle s'organise principalement autour des filières de pleine nature (ski de fond, randonnée, pêche, sports d'eaux vives, etc.), de la découverte du patrimoine (notamment jacquaire) et de l'agritourisme.

• Sports d'hiver :

Par sa faible altitude, la Montagne basque ne compte pas de station de ski alpin. Elle compte par contre un espace de ski nordique, la seule de tout le Pays basque (versants français et espagnol confondus) : les Chalets d'Iraty. Située à 1.300 mètres d'altitude, en bordure Nord-Est du massif forestier du même nom, cette petite station familiale offre une capacité d'environ 550 couchages, composée d'une quarantaine de chalets et d'un camping de 70 emplacements. Son domaine skiable se compose d'un réseau de 4 pistes balisées (longueur totale : 40 kms) ainsi que de 2 itinéraires pour la pratique de la raquette.

Soumise à des conditions d'enneigement de plus en plus incertaines, la station est aujourd'hui confrontée à la nécessité de renouveler ses équipements, ses services et ses activités – tant en période hivernale que hors saison. Cette diversification de l'offre – qui englobe de manière plus large tout le périmètre du massif d'Iraty, y compris le plateau de Cize et les vallées navarraises d'Aezkoa et de Salazar – est au cœur de la valorisation touristique des espaces naturels de la Montagne basque. Elle constitue l'un des enjeux fondamentaux du futur contrat de Pôle.

• Randonnée :

C'est, de loin, l'activité de loisirs la plus pratiquée: moins soumise aux intempéries climatiques que la zone centrale des Pyrénées, la Montagne basque offre un grand potentiel pour la pratique de randonnées, en toutes saisons. De fait, la filière est déjà relativement bien structurée, avec :

- la présence de nombreux sentiers entretenus et balisés : itinéraires de grande randonnée (tels que le GR 10 et la Haute Route Pyrénéenne) ou petites boucles des plans locaux de randonnée (PLR) qui proposent un linéaire de plus de 900 kms de chemins à travers tout le territoire ;
- une gamme diversifiée de produits packagés, sous la forme de circuits à thème ou de randonnées de type course (1 jour, 2 jours voire raid sur 6 jours).

Pour autant, l'offre locale doit continuer à se renouveler et notamment intégrer les nouvelles possibilités offertes par la technologie afin d'enrichir le contenu des randonnées et répondre à l'évolution des pratiques.

L'un des segments de randonnée les plus porteurs est celui des chemins de Saint-Jacques : en l'espace de 10 ans, les flux annuels de pèlerins (près de 35.000 personnes en 2008) ont été multipliés par plus de 10, et les enquêtes réalisées par l'Association des Amis de Saint-Jacques font, chaque année, état d'une progression de 1 à 3.000 visiteurs supplémentaires. Le territoire de la Montagne basque possède de nombreux atouts pour développer cette filière : un riche patrimoine bâti, la confluence des 5 principales voies de pèlerinage (GR 65) et la présence de Saint-Jean-Pied-de-Port qui constitue une étape incontournable avant le passage en Espagne. Ce potentiel sera encore renforcé par l'aménagement prochain de la Voie de Piémont/ GR 78 qui permettra de structurer une nouvelle offre thématique (en hébergements et en activités) sur la zone dite « d'adhésion » du Pôle, le long de l'axe Oloron – Mauléon – Saint-Jean-le-Vieux).

Par ailleurs, en marge de la randonnée pédestre, la Montagne basque offre aussi un terrain favorable au développement d'autres formes de randonnée qui ont jusqu'ici été assez peu explorées. Plusieurs opérations inscrites au programme d'actions du Pôle touristique doivent ainsi permettre de structurer une réelle offre de randonnées VTT (autour du massif d'Iraty) et de tourisme équestre (le long du Sentier des Contrebandiers qui traverse tout l'intérieur du Pays Basque sur près de 200 kms).

• Sports d'eaux vives :

A l'instar de nombreux autres territoires, les sports d'eaux vives (canoë/kayak, rafting, hydrospeed, canyoning) sont aujourd'hui en plein essor le long de la vallée de la Nive. Grâce à un flux annuel de clientèle estimé à plus de 65.000 personnes, ces activités assurent déjà un emploi à 18 permanents et à 70 saisonniers et les marges de progression semblent encore importantes, à la condition d'améliorer l'accessibilité et la sécurité des rives.

• Pêche :

La Montagne basque possède un réseau hydrographique de près de 1.500 kms de rivières, diversifiées, riches en salmonidés (la majorité est classée en 1^{ère} catégorie de pêche) et offrant la possibilité de pêcher sur une large partie de l'année (de la mi-mars et la mi-septembre).

Une récente étude conduite par le CDT Béarn – Pays Basque a démontré que, s'il reste un marché de niche, le tourisme halieutique n'en représente pas moins une activité potentiellement très rémunératrice pour le Pôle, à condition toutefois d'être intégrée dans une stratégie globale de filière, depuis la protection du milieu et de la ressource jusqu'à la valorisation économique. C'est précisément le travail mené depuis plusieurs années par la Mission « Pêche 64 », animée par l'Office de tourisme de Soule, qui est aujourd'hui en train de structurer une offre touristique complète associant professionnels de la pêche (détaillants, guides, etc.) et hébergements adaptés. L'un des enjeux du futur Pôle sera de consolider cette offre halieutique émergente et d'incorporer à la démarche le territoire de la Basse-Navarre.

• Chasse :

Pendant longtemps, elle a été une des activités de loisir les plus emblématiques et lucratives de la Montagne basque. Même si elle connaît, depuis les années 1980, un déclin régulier lié à des causes tant naturelles (modification des voies de migration) que sociologiques (changements de pratique, faible renouvellement des effectifs de pratiquants), la chasse n'en reste pas moins une source de revenus encore importante pour le territoire, à la fois pour les Commissions syndicales qui ont en charge l'entretien des espaces de montagne et pour nombre de professionnels du tourisme (hébergeurs et restaurateurs notamment) qui bénéficient ainsi d'un complément de fréquentation sur l'après-saison.

• Agritourisme :

A la différence de la plupart des territoires du massif pyrénéen, la Montagne basque a jusqu'ici su préserver un tissu agricole dynamique qui a servi de socle au développement de diverses formes d'agritourisme :

- séjours à la ferme : plus d'une trentaine d'exploitations sont par exemple affiliées aux réseaux « Bienvenue à la Ferme » et « Accueil Paysan » ;
- organisation de visites, dégustations et ventes sur site : charcuterie Oteiza dans les Aldudes, élevage de truites de Banca, fromageries Azkorria à Musculdy et Hordago à Urepel, producteurs Idoki à Trois-Villes, etc. ;
- création de routes thématiques telles que la Route des Vins d'Irouléguy ou la Route des Fromages AOC Ossau-Iraty et mise en place de systèmes de pass découverte lors de la saison estivale ;
- organisation de foires gastronomiques (Tardets, Les Aldudes, Saint-Jean-Pied-de-Port, etc.).

Malgré une évidente structuration, et face au défi représenté par la baisse très prochaine des aides agricoles, le tourisme offre encore de nombreuses possibilités aux producteurs locaux pour mieux valoriser leurs productions et diversifier leurs sources de revenus. L'un des objectifs du Pôle sera donc d'accompagner l'essor de la filière agritouristique par :

- un soutien aux filières courtes : animation de partenariats avec les restaurateurs locaux, soutien aux événements liés à la restauration et aux produits locaux ;
- une meilleure valorisation des espaces naturels de montagne : restauration du petit patrimoine des estives, renforcement de la programmation de randonnées, etc.

- Sites de visite et musées :

En dehors des sites naturels et urbains, ouverts librement au public, et dont certains attirent des flux significatifs de visite (massif d'Iraty : 250 à 300.000 excursionnistes/an, gorges d'Holzarte : env. 40.000 visiteurs/an, cœur historique de Saint-Jean-Pied-de-Port), la Montagne basque compte très peu de sites et musées d'importance. Seuls deux équipements figurent ainsi parmi les 10 sites majeurs du Pays basque :

- les gorges de Kakouetta à Sainte-Engrâce qui enregistrent chaque année en moyenne entre 60 et 65.000 entrées payantes (4^{ème} rang départemental) ;
- l'Eglise romane de l'Hôpital-Saint-Blaise, classée au Patrimoine mondial de l'UNESCO, qui attire un flux annuel de 20 à 25.000 visiteurs.

Tous les autres sites, qu'ils s'agissent de monuments historiques (Prison des Evêques à St-Jean-Pied-de-Port, Château-Fort de Mauléon, etc.) ou de lieux de production (Caves d'Irouléguay, tissages Ona Tiss à Saint-Palais, etc.) réalisent moins de 10.000 entrées annuelles.

Cette faiblesse relative de l'offre constitue un handicap majeur pour le territoire, notamment sur les ailes de saison, lorsque les conditions climatiques sont moins propices à la pratique des activités de pleine nature. C'est pourquoi l'un des enjeux du Pôle sera d'enrichir le nombre d'espaces de visite couverts, et notamment d'accompagner le projet de site scénographique porté par le SIVU de Haute Soule – Barétous et la Communauté de Communes de Soule dans le centre-bourg de Tardets.

– Equipements et activités de loisirs :

• Loisirs et services :

Le Pôle propose 5 cinémas, 3 médiathèques et de nombreuses cyber-bases disséminées sur le territoire. Il compte plusieurs grandes surfaces aux abords des centres urbains, un grand nombre de commerces de proximité ainsi qu'un dense maillage de bars-restaurants (plus de 120 au total sur tout le territoire).

Les services sanitaires locaux incluent 2 cliniques (à Saint-Palais et Ispoure), plusieurs centres de soins et un bon réseau de médecins, d'infirmières et de pharmacies.

• Sports :

Le territoire offre une diversité d'installations sportives : 4 piscines ; 5 centres équestres ; plusieurs courts de tennis et des salles de squash ; de très nombreux frontons, trinquets et murs à gauche où se déroulent les parties de pelote et les festivals de force basque (le plus important a lieu tous les mois d'août à Saint-Palais).

A ces équipements s'ajoutent un grand nombre de prestataires d'activités : guides-accompagnateurs de montagne, guides de pêche, organisateurs de randonnées motorisés (4x4, motos, quads), parcours d'aventures à Saint-Martin-d'Arrossa, etc.

• Culture :

Outre les sites et musées, plusieurs visites guidées sont organisées par les offices de tourisme et les « raconteurs de pays » pour faire découvrir le patrimoine aux visiteurs, qu'il s'agisse de groupes constitués ou, en saison estivale, de touristes individuels.

En parallèle, l'important tissu d'associations locales proposent une riche programmation culturelle tout au long de l'année, avec quelques événements phares : mascarades (Soule / janv.-février), Nafarroaren Eguna (St-Etienne-de-Baïgorry / avril), festival de théâtre « Mai en Scène » (Mauléon / mai), pastorale (Soule / été), spectacle de sons et lumières « Herria » (Mauléon / août), « Biltzar de la photographie » (Saint-Jean-Pied-de-Port / septembre), etc.

➤ Notoriété et image du territoire : *(source : Diagnostic sur le marché de l'hébergement hôtelier sur le territoire de la Basse-Navarre et de la Soule – cabinet Headlight, 2007)*

De façon générale, le territoire formé par la Basse-Navarre et la Soule – souvent qualifié par l'expression impersonnelle de « Pays Basque intérieur », par défaut et par opposition à la Côte – souffre d'un profond déficit d'image auprès des clientèles touristiques.

Cette méconnaissance est observable tant auprès des touristes en séjour sur le littoral que chez la clientèle présente sur le territoire lui-même. Le seul site à bénéficier d'une certaine notoriété est Saint-Jean-Pied-de-Port, sans toutefois parvenir à s'imposer comme une destination touristique à part entière, mais plutôt comme un lieu de passage intéressant à visiter. Le reste du territoire est essentiellement connu des touristes qui y prennent des vacances régulières ou qui ont de la famille/des amis installés à résidence.

L'un des grands chantiers du futur Pôle sera donc de doter le territoire d'une réelle identité touristique, à travers la création d'une marque territoriale « Montagne basque » et d'ancrer progressivement cette appellation dans l'imaginaire collectif, tant auprès des habitants et des acteurs locaux que des clientèles touristiques, grâce à une politique active de communication - interne et externe.

La conception de cette marque « Montagne basque » s'appuiera sur l'étude que s'apprête à lancer – d'ici fin 2008 – le Conseil de Développement du Pays Basque, en vue de la création d'une marque territoriale multisectorielle « Pays basque ».

➤ Une organisation touristique cohérente mais à consolider :

– Organisation interne des acteurs institutionnels :

La procédure précédente des Pôles Touristiques Ruraux (2001 – 2006) a permis de structurer des zones touristiques pertinentes, autour d'offices de tourisme dotés des moyens financiers et humains nécessaires pour animer la politique touristique de leur territoire.

Le Pôle de la Montagne basque est ainsi couvert par trois offices qui assument un large éventail de missions, depuis les fonctions classiques d'accueil/information, de promotion et d'animation, jusqu'à la gestion de sites de visite et la production/commercialisation :

	Office de tourisme de Basse-Navarre	Office de tourisme de St-Jean-Pied-de-Port - Baïgorry	Office de tourisme de Soule
Classement	2 étoiles	3 étoiles	3 étoiles
Statut	Association loi 1901	Association loi 1901	Association loi 1901
Date de création	1997	2003	1994
Périmètre	Office intercommunautaire (CC Amikuze et Iholdi-Oztibarre)	Office communautaire	Office communautaire
Bureaux	1 seul bureau à Saint-Palais	1 bureau à St-Jean-Pied-de-Port + 1 bureau à St-Etienne-de-Baïgorry	1 bureau à Mauléon + 1 bureau à Tardets
Effectif	2 ETP	5 ETP	9 ETP
Taxe de séjour	Mixte (forfaitaire ou réel), sur 3 mois (montant = 14.000 €)	Réel (montant = 120.000 €)	Forfaitaire (montant = 40.000 €)
Missions	- accueil/information - promotion/communication - animation - production/commercialisation	- accueil/information - promotion/communication - animation	- accueil/information - promotion/communication - animation - gestion de site : Château-Fort - production/commercialisation - ingénierie : mission Pêche 64

Parallèlement, les collectivités locales ont réaffirmé leur compétence en matière d'aménagement touristique. Cela a notamment été le cas de la Communauté de communes de Soule Xiberoa qui, depuis 2006, emploie un agent spécifique en charge d'animer la stratégie touristique et d'assister les porteurs de projet publics et privés. Ce travail a permis de déboucher sur la définition d'un projet de développement territorial, fondé sur le concept d'écotourisme et récemment labellisé « Pôle d'excellence rurale », dont la philosophie et les premières réalisations doivent nourrir le futur Pôle Montagne basque.

– Organisation commerciale :

Dans le même intervalle, d'importantes avancées ont été réalisées en matière de commercialisation. Le service commercial « Béarn – Pays Basque Coteaux et Montagne » qui associe depuis 1998 les Offices de tourisme de Basse-Navarre et de Soule a poursuivi sa consolidation :

- en incorporant de nouveaux territoires : d'abord le Piémont Oloronais, puis au cours des derniers mois, la vallée de Barétous et le Pays de Lacq-Monein ;
- en élargissant son offre de produits packagés sur de nouvelles filières : groupes autocars, circuits randonnée, location de gîtes et meublés et plus récemment vente de nuitées hôtelières.

Le volume d'affaires généré par la centrale de réservation est en constante progression et a augmenté de 50% au cours des 2 dernières années.

	2006	2007	2008
CA	300.000 €	380.000 €	450.000 €

Ce chiffre d'affaires se répartit de la manière suivante : 55% réservation de gîtes (250.000 €), 25% circuits autocars (110.000 €), 15% randonnées (70.000 €) et 5% nuitées hôtelières (20.000 €).

Le renforcement du réseau, dans le cadre du futur Pôle de la Montagne basque, impliquerait une adhésion de l'Office de tourisme de Garazi-Baïgorri qui a jusqu'ici fait le choix de déléguer la commercialisation de ses locations adhérentes à une enseigne nationale.

L'efficacité des outils de production/commercialisation territoriaux est en effet indispensable pour soutenir l'activité de socio-professionnels qui, dans leur grande majorité, pratiquent encore une économie de « cueillette », très éloignée des nouveaux circuits de distribution en ligne, n'ont aucun contact direct avec les tour opérateurs et conservent une logique de « produit » plutôt que de « client ».

➤ **Qualité de services et professionnalisme des acteurs touristiques :**

Le tissu des opérateurs touristiques du territoire est quasi exclusivement composé de (très) petites entreprises à caractère familial.

Au-delà des freins inhérents à leur taille (moyens humains et financiers limités), une majorité d'entre eux pâtissent surtout d'un manque de culture marketing qui se manifeste par une faible maîtrise des outils de planification stratégique et financière, une insuffisante connaissance des marchés (clients, distributeurs, etc.), un manque de familiarité avec les NTIC, une faible sensibilité à la notion de qualité, etc.

Le futur Pôle comportera donc un important volet d'animation et d'accompagnement des socio-professionnels, sous deux formes principales :

- la mise en œuvre d'un plan territorial de formation, en appui des filières professionnelles et thématiques prioritaires et du service commercial « Montagne basque » ;
- une assistance technique permanente fournie par le futur animateur et de façon plus ciblée, par les Offices de tourisme.

4- Principaux défis devant être relevés par le territoire

Poursuivant les efforts de structuration entrepris au cours de la dernière décennie et le rapprochement opéré lors de l'élaboration de la Charte de Développement Durable de la Montagne basque, les territoires de Basse-Navarre et de Soule ont décidé d'unir leurs moyens afin de mieux répondre aux évolutions de l'économie touristique actuelle.

A travers le nouveau contrat de Pôle Touristique Pyrénéen, ils se proposent de relever ensemble les défis suivants :

- poser les bases d'une future destination touristique « Montagne basque » ;
- asseoir l'identité et la notoriété touristique de ce territoire ;
- favoriser l'augmentation et l'étalement de la fréquentation tout au long de l'année, grâce à une diversification de l'offre et à une ouverture à de nouveaux marchés.

Pour atteindre ces objectifs, ils entendent agir sur plusieurs leviers :

- conduire un développement touristique maîtrisé et concerté, dans le respect des habitants et des usages et en coopération étroite avec les autres secteurs d'activité économique ;
- développer une offre touristique novatrice et cohérente – autour du concept d'écotourisme et des valeurs communes de l'identité basque – sur la base d'équipements structurants, d'hébergements de qualité et de filières d'activité à fort potentiel, répartis sur l'ensemble du territoire ;
- soutenir les investissements – publics et privés – par une politique et des outils collectifs de promotion, de production et de commercialisation et un accompagnement à la professionnalisation des acteurs touristiques locaux.

5- La stratégie de développement touristique du pôle pour la période 2007-2013

Le dispositif des Pôles Touristiques Ruraux, conduit sur la période 2001 - 2006, a permis de consolider l'organisation interne et le contenu de la stratégie touristique des intercommunalités de l'intérieur du Pays Basque.

Aujourd'hui, la concurrence touristique croissante au plan national et international, l'importance des investissements en jeu et la réduction programmée des aides publiques extérieures, imposent aux micro-territoires, comme la Basse-Navarre et la Soule, de franchir un pas supplémentaire et de regrouper leurs énergies et leurs moyens.

De ce point de vue, et dans la continuité de la *Charte de Développement Durable* récemment élaborée par les acteurs locaux, la procédure des Pôles touristiques pyrénéens représente une opportunité stratégique pour les deux « provinces » de renforcer les dynamiques de coopération déjà à l'œuvre et de poser les premières pierres d'une future entité unique « Montagne basque » qui, à terme, pourra être reconnue comme une destination touristique à part entière, à l'égal de la Côte Basque.

Pour y parvenir, le présent contrat de Pôle définit 4 axes de travail principaux :

- enrichir et diversifier l'offre touristique de la station de ski et du massif d'Iraty ;
- consolider les principales filières professionnelles et thématiques du territoire, autour d'une ligne directrice fondée sur l'écotourisme ;
- organiser et mettre en marché l'ensemble de l'offre touristique sous une marque collective « Montagne basque » ;
- animer et structurer le réseau des acteurs touristiques locaux, institutionnels et privés.

AXE 1- Enrichir et diversifier l'offre touristique de la station et du massif d'Iraty

Ce premier axe propose prioritairement l'engagement d'actions sur la station des Chalets d'Iraty et, au-delà, sur le massif forestier dans son ensemble ainsi que sur les zones de montagne environnantes.

Par sa position géographique centrale et la qualité de ses espaces naturels, fruit de l'entretien patient des populations locales, le complexe d'Iraty constitue en effet un point névralgique dans le développement d'une offre d'écotourisme qui est au cœur du Pôle de la Montagne basque.

Trois grandes familles de mesures sont englobées dans cet axe :

- le maintien de l'attractivité hivernale de la station
- le développement d'une offre d'équipements et de produits toutes saisons
- la création d'activités complémentaires sur les zones naturelles périphériques

1.1- Conforter l'offre hivernale de la station

Seule station de ski de tout le Pays basque, les Chalets d'Iraty voient aujourd'hui leur saison hivernale fortement menacée par les incertitudes climatiques que leur faible altitude vient encore amplifier.

Or, malgré leur poids relativement marginal dans le volume d'affaires annuel, les activités nordiques (ski de fond et raquette) n'en constituent pas moins un facteur essentiel à l'attractivité et à la notoriété de la station. Si la rationalité économique et les contraintes naturelles locales semblent exclure de lourds investissements sur le domaine, il est par contre essentiel de maintenir cette offre de loisirs et d'en améliorer les conditions de pratique, tout en réfléchissant à la possibilité de développer de nouvelles formes d'activités hivernales.

1.2- Diversifier l'offre d'activités et de services de la station hors saison

Face aux inquiétudes pesant sur la saison hivernale, il est aujourd'hui devenu indispensable pour la station d'améliorer son taux d'occupation sur le reste de l'année et d'attirer de nouveaux segments de clientèles (tels par exemple que les séminaires d'entreprises, le tourisme scientifique ou les groupes scolaires) qui, faute d'une offre adaptée et d'une politique marketing très ciblée, n'ont jusqu'ici été captés que de façon très marginale, mais qui pourraient représenter un complément d'activité intéressant sur les périodes de faible fréquentation, le printemps et l'automne, notamment sur les jours de semaine.

Si, à la différence d'autres stations plus urbaines de la chaîne pyrénéenne, la station pâtit d'un certain isolement et d'une faible offre de services et de commerces in situ, elle jouit en revanche d'un cadre naturel exceptionnel et d'une certaine douceur climatique qui constituent de puissants atouts pour développer une offre touristique multi-saisonnière.

Cet accroissement et cet étalement de fréquentation restent toutefois conditionnés par d'importants investissements qui viseront à améliorer le niveau de confort des hébergements, à diversifier la palette de services proposés aux résidents et à enrichir l'offre en équipements et en activités du site.

1.3- Développer des équipements et des activités complémentaires à l'échelle du massif et sur les zones d'estives

Cette stratégie de diversification de l'offre de la station ne pourra donner sa pleine mesure que si elle est relayée par la mise en œuvre d'équipements et de produits complémentaires sur le reste du massif d'Iraty et sur les zones d'estives environnantes.

Ces espaces naturels d'une grande qualité et d'un accès relativement ouvert, conséquence directe du maintien d'une activité agro-sylvo-pastorale dynamique, offrent un terrain très propice pour le développement d'activités touristiques douces, respectueuses de leur environnement et orientées soit vers la pratique de sports de pleine nature (randonnée, VTT) soit vers la découverte et l'interprétation du territoire (son patrimoine, ses habitants, leur mode de vie, leurs croyances, etc.).

Plusieurs projets d'équipements et d'activités seront donc mis en œuvre dans la périphérie de la station pour asseoir une véritable offre d'écotourisme et donner ainsi corps au positionnement affiché par le Pôle. De natures diverses, ces projets engloberont : l'organisation d'un pôle d'activités VTT à travers le massif d'Iraty, en partenariat avec les vallées navarraises voisines ; la création d'un espace de visite scénographique dans le centre-bourg de Tardets sur l'histoire et le devenir de la Montagne basque ou encore la rénovation du petit patrimoine des estives (cayolars) en support de randonnées itinérantes, etc.

AXE 2- Consolider les principales filières thématiques et professionnelles, dans une logique écotouristique

La concurrence accrue entre les destinations touristiques impose aux territoires la nécessité de diversifier leur offre et de se doter d'un positionnement clairement identifié, autour de quelques filières « stratégiques ».

Afin de garantir l'efficacité des politiques collectives qui seront mises en œuvre, les acteurs du Pôle touristique ont volontairement fait le choix de concentrer leurs efforts sur un nombre limité de filières, lesquelles ont été retenues en fonction de trois critères principaux : leur potentiel de développement économique ; leur cohérence avec la stratégie écotouristique ; leur effet structurant sur le reste de l'offre touristique.

Ce second axe reposera donc sur deux grands types de filières :

- 3 filières thématiques : la randonnée itinérante (notamment jacquaire), la pêche et les sports d'eaux vives ;
- 2 filières professionnelles transversales : l'hébergement et la restauration.

2.1- Développer l'offre en produits de randonnée jacquaire

A l'instar de nombreux autres territoires de moyenne montagne, la randonnée constitue une activité majeure au sein du Pôle de la Montagne basque, et bénéficie d'une offre de produits déjà solidement structurée.

Parmi l'éventail des segments de la randonnée, il en est un qui connaît, depuis plusieurs années, une progression régulière, qui semble appelée à perdurer, et pour lequel le territoire présente de nombreux atouts : les chemins de Saint-Jacques. Une offre touristique s'est certes déjà organisée localement sur cette thématique, autour du GR 65 et de Saint-Jean-Pied-de-Port. Toutefois, de nombreuses pistes de valorisation économique et patrimoniale restent encore à développer en matière de tourisme jacquaire, d'autant que s'ouvrent de nouvelles perspectives avec l'aménagement prochain de la Voie de Piémont/ GR 78 par le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques.

L'intérêt stratégique de cette filière semble double pour le territoire : d'une part, elle contribuera à désaisonnaliser un peu plus l'activité touristique et d'autre part, elle permettra de promouvoir un

développement touristique mieux équilibré, au bénéfice de la zone Nord du Pôle, favorisant ainsi une meilleure répartition des flux et un partage plus équitable des retombées locales.

2.2- Développer les activités de pêche et de sports d'eaux vives

Les activités de rivière – pêche et sports d'eaux vives – constituent les autres filières thématiques prioritaires dans le plan d'actions.

Grâce à l'importance et à la qualité générale du réseau hydrographique local, elles offrent d'abord un réel potentiel de bénéfices économiques et un vivier d'emplois non négligeable. Surtout, prenant appui sur un milieu naturel fragile, au cœur d'intérêts et d'usages multiples, elles constituent un champ d'expérimentation privilégié en matière d'écotourisme.

La politique conduite sur la filière halieutique par le programme Pêche 64, offre en effet l'exemple-type d'une stratégie de développement durable englobant tout à la fois la protection des espaces et des ressources naturelles, la structuration du réseau d'acteurs et l'organisation d'une offre touristique marchande.

La consolidation et l'essor de cette filière, peuvent avoir des effets démultiplicateurs sur le territoire en favorisant la désaisonnalisation des flux, en confortant et en légitimant l'image écotouristique du territoire et en produisant des avancées méthodologiques et des savoir-faire pratiques qui pourront par la suite servir à la structuration d'autres filières.

2.3- Accroître et qualifier le parc en hébergements marchands

Le parc en hébergements marchands du territoire se caractérise à la fois par une faible capacité globale (11.000 lits soit à peine 9% du total des couchages en Pays basque) et par une prédominance des structures bas et moyen de gamme dans la plupart des filières.

La politique d'hébergement mise en œuvre dans le cadre du Pôle visera donc d'abord à accroître cette capacité d'accueil marchande, tout en intensifiant les dispositifs de soutien auprès des secteurs fragilisés, comme la petite hôtellerie.

Un second axe, tout aussi fondamental, consistera à accompagner la montée en gamme d'une majorité d'hébergements et à favoriser la mise en œuvre de démarches de progrès. De ce point de vue, trois logiques complémentaires et non exclusives seront privilégiées :

- la promotion de démarches de qualité professionnelles (*Hôtelcert, Camping Qualité, Tourisme et Handicaps*, etc.) ;
- le soutien à l'émergence d'une offre « thématisée », en lien direct avec les principales filières d'activité du territoire ;
- la définition et la diffusion d'une politique collective de qualité environnementale, en cohérence avec le positionnement global du Pôle.

2.4- Structurer une démarche collective d'accompagnement de la filière restauration

La restauration constitue un autre grand pilier de la stratégie du Pôle touristique. Or, un nombre croissant d'établissements du territoire se trouve aujourd'hui confronté à une baisse d'activité qui, si elle s'explique par des facteurs conjoncturels (contexte économique difficile, diminution du pouvoir d'achat des ménages, etc.), plonge ses racines dans des causes plus profondes.

L'importance du secteur de la restauration au regard de l'activité touristique et, au-delà, sa fonction d'animation de la vie locale des centres bourgs, justifient la mise en œuvre d'une politique collective d'accompagnement de la filière qui visera à accompagner les exploitants vers :

- une requalification de leurs établissements ;
- une politique de communication et de marketing plus dynamique, notamment envers la clientèle de proximité ;
- une meilleure valorisation des productions agricoles locales de qualité.

AXE 3- Organiser et mettre en marché l'offre touristique sous une marque collective « Montagne basque »

L'augmentation des investissements et le renforcement de l'offre sur les différentes filières d'activités devront s'appuyer sur des outils de promotion, de communication et de commercialisation consolidés et organisés à l'échelle du périmètre « Montagne basque ».

Deux grandes actions devront donc être entreprises dans ce domaine :

- la création d'une marque territoriale « Montagne basque » et sa diffusion tant au local qu'à l'extérieur du territoire ;
- la structuration d'un service commercial mutualisé et d'une ligne de produits commune à l'ensemble du Pôle.

3.1- Structurer une organisation commerciale à l'échelle de la Montagne basque

La Montagne basque peut déjà s'appuyer sur l'existence d'une centrale de destination expérimentée, associant les territoires d'Amikuze-Iholdi-Oztibarre et de Soule.

L'un des enjeux fondamentaux du Pôle touristique sera de renforcer les moyens humains, techniques et financiers de ce service commercial et d'étendre son champ d'action à tout le territoire de la Montagne basque.

Outre des économies d'échelle importantes, cette mutualisation de ressources permettra de doter le Pôle d'un outil de production et de commercialisation suffisamment puissant et efficace pour soutenir les investissements consentis par les professionnels locaux (hébergeurs, restaurateurs, prestataires d'activités, sites et musées, etc.), intégrer et animer les grands réseaux de distribution touristique et espérer développer des partenariats solides avec les destinations touristiques voisines, notamment la Côte basque et les territoires espagnols transfrontaliers.

3.2- Développer une politique et des outils de communication territoriaux

De manière complémentaire, cette structuration commerciale devra s'accompagner d'une politique de marketing territorial visant à concevoir et à imposer une dénomination collective « Montagne basque », capable d'asseoir la destination dans un paysage touristique, régional et national, de plus en plus concurrentiel.

Cette stratégie de communication territoriale permettra de dépasser le déficit de notoriété actuel des différentes provinces constitutives du Pôle et de mieux atteindre les clientèles touristiques ainsi que les grands prescripteurs. Parallèlement, sa réussite sera conditionnée par une appropriation locale, de la part des professionnels mais aussi de la population dans son ensemble.

AXE 4- Accompagner et animer le réseau des acteurs locaux

Cet axe vise à mettre en œuvre des moyens humains et matériels pour conforter la dynamique générale du Pôle touristique, coordonner l'action des différents acteurs du territoire – institutionnels et privés - et les accompagner - dans la durée - dans la réalisation des opérations et des projets de développement.

4.1- Consolider la professionnalisation des acteurs locaux

Le secteur du tourisme est en constante évolution (du point de vue de la réglementation, des technologies de communication et de commercialisation, des comportements, etc.) et fait appel à une multitude de savoir-faire qui doivent en permanence être réactualisés.

Ces besoins d'adaptation et de formation concernent autant les opérateurs privés que les acteurs institutionnels (agents des collectivités territoriales, personnels des offices de tourisme).

Parallèlement aux actions de communication et de commercialisation, un plan de formation pluriannuel sera donc mis en place au bénéfice de ces différents publics pour accompagner la réalisation des opérations du Pôle et la consolidation de l'offre.

Cette politique territoriale de formation privilégiera deux grands types d'approche :

- une approche inter-filières, associant - autour des chantiers stratégiques du territoire - institutionnels et socio-professionnels ;
- une approche pragmatique, répondant aux besoins concrets des acteurs et à leurs projets particuliers.

4.2- Animer la stratégie globale du Pôle

La mise en œuvre du programme d'actions et le rapprochement progressif des structures nécessiteront enfin l'emploi d'un animateur spécifique sur toute la durée de la convention de Pôle, soit pendant les 5 années à venir.

Incarnant l'unité du territoire « Montagne basque », cet agent aura notamment en charge de coordonner le réseau d'acteurs locaux, d'apporter une assistance technique et administrative aux différents maîtres d'ouvrage et porteurs de projet et d'assurer un rôle d'interface avec les différents partenaires : élus, cabinets d'études, financeurs, etc.

Il se verra également confier d'autres attributions plus spécifiques, liées à des problématiques propres à la Montagne basque, en particulier l'animation d'un « observatoire » local du tourisme et la coordination et la promotion d'un schéma local des usages touristiques.

Mesure 1.1- Conforter l'offre hivernale de la station

**AXE 1- ENRICHIR ET DIVERSIFIER L'OFFRE TOURISTIQUE
DE LA STATION ET DU MASSIF D'IRATY**

Articulation avec d'autres programmes :

- *Convention Interrégionale du Massif Pyrénéen 2007-2013*
- *Règlement d'intervention relatif au tourisme du Conseil Régional Aquitaine*
- *Règlements d'aides au tourisme et aux actions des territoires du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques*

PRÉSENTATION DE LA MESURE

➤ **Contexte général :**

Le domaine skiable de la station d'Iraty se compose de 4 pistes balisées pour le ski de fond et de 2 pistes pour la raquette.

En raison de la faible altitude de la station, ces activités nordiques sont fortement tributaires des conditions d'enneigement qui sont de plus en plus incertaines. Selon les années, les produits générés (vente de forfaits et location de matériel) oscillent entre 15.000 et 60.000 € mais ils restent, dans tous les cas, relativement secondaires dans le chiffre d'affaires global de la station. Dans ces conditions, il semble aujourd'hui peu réaliste de procéder à de lourds investissements, d'autant que les possibilités d'aménagement et/ou d'extension du domaine sont relativement réduites sur les versants nord, en raison notamment de la forte déclivité des pentes.

Toutefois, ces activités restent primordiales pour maintenir l'attractivité générale de la station en période d'hiver. Dans ce but, deux axes de travail seront poursuivis :

- la fiabilisation et l'amélioration du réseau de pistes existantes ;
- la recherche d'une diversification des activités hivernales.

Points forts :

- ⊕ la seule station du Pays basque
- ⊕ un important bassin démographique de proximité (agglomération du BAB, Euskadi, Navarre)

Points faibles :

- ⊖ une faible altitude (1.300 m) et des conditions d'enneigement aléatoires
- ⊖ une faible notoriété de la station pour la pratique des sports d'hiver
- ⊖ une attractivité essentiellement régionale

➤ **Objectifs stratégiques :**

- Fiabiliser le domaine skiable existant
- Diversifier l'offre d'activités hivernales

➤ **Contenu :**

- Etude de positionnement marketing
- Travaux de fiabilisation des pistes
- Création d'un nouvel atelier de ski

➤ **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :**

2008 à 2011

DESCRIPTIF DES ACTIONS ENVISAGÉES

Action 1.1.a :

- ✓ **Nature : Légère extension du domaine de raquettes**
- ✓ Contenu : création d'une liaison entre les pistes « Cihigolatze » et « Iraizabaleta »
- ✓ Budget : *à définir*
- ✓ Calendrier : 2009, 2010
- ✓ Maîtrise d'ouvrage : Commission Syndicale du Pays de Soule
- ✓ Partenariats : Etat, Conseil Régional, Conseil Général

Action 1.1.b :

- ✓ **Nature : Fiabilisation des pistes de ski de fond existantes**
- ✓ Contenu : mise en place de protections (merlons, plantations arborées), de tapis synthétiques et de barrières sur 3/4 zones très exposées aux vents
- ✓ Budget : 150.000 €
- ✓ Calendrier : 2010, 2011
- ✓ Maîtrise d'ouvrage : Commission Syndicale du Pays de Soule
- ✓ Partenariats : Etat, Conseil Régional, Conseil Général

Action 1.1.c :

- ✓ **Nature : Modernisation de l'atelier de ski**
- ✓ Contenu : création d'un nouveau bâtiment, à proximité du point de départ des pistes de ski de fond, abritant l'atelier à skis et le guichet de contrôle des forfaits
- ✓ Budget : *à définir*
- ✓ Calendrier : 2010, 2011
- ✓ Maîtrise d'ouvrage : Commission Syndicale du Pays de Soule
- ✓ Partenariats : Etat, Conseil Régional, Conseil Général

Action 1.1.d :

- ✓ **Nature : Diversification des activités hivernales**
- Contenu : tissage de partenariats avec des prestataires d'activité locaux et régionaux (chiens de traîneaux, etc.). Une réflexion spécifique sera conduite dans le cadre de l'étude de positionnement marketing en cours de lancement (*Cf. fiche-mesure 1.2*)

ÉVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE

- ✓ Taux d'occupation des chalets lors de la période hivernale
- ✓ Nombre de journées skieurs sur la saison
- ✓ Chiffre d'affaires de la location de matériel

Mesure 1.2- Diversifier l'offre d'activités et de services hors saison de la station

AXE 1- ENRICHIR ET DIVERSIFIER L'OFFRE TOURISTIQUE DE LA STATION ET DU MASSIF D'IRATY

Articulation avec d'autres programmes :

- *Convention Interrégionale du Massif Pyrénéen 2007-2013 (mesure 1.2)*
- *Règlement d'intervention relatif au tourisme du Conseil Régional Aquitaine*
- *Règlements d'aides au tourisme et aux actions des territoires du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques*
- *Convention Leader Montagne basque 2007-2013*
- *Programmes Interreg III B-SUDOE et Interreg IV*
- *Pôle d'Excellence Rurale de Soule 2006-2009*

PRÉSENTATION DE LA MESURE

➤ **Contexte général :**

Face aux conditions d'enneigement de plus en plus aléatoires qui mettent en suspens le devenir des activités hivernales, la station d'Iraty est aujourd'hui confrontée à la nécessité d'accroître son taux d'occupation sur les autres périodes de l'année et de développer de nouveaux segments de marché (séminaires d'entreprises, tourisme scientifique, groupes autocars, etc.).

La beauté de son cadre naturel lui octroie un avantage concurrentiel pour positionner son offre touristique sur l'ensemble de l'année. Toutefois, cet objectif ne semble pouvoir être atteint que sous trois conditions :

- améliorer la qualité générale des formules d'hébergement (tant les chalets que le camping) ;
- diversifier l'offre de services mis à la disposition des résidents ;
- enrichir l'offre globale d'équipements et d'activités sur site.

Points forts :

- ⊙ la seule station de tout le Pays basque
- ⊙ un cadre naturel d'une grande beauté et une richesse des ressources en faune et flore (observation ornithologique)
- ⊙ la proximité de plusieurs bassins démographiques importants (Côte basque, Euskadi, agglomération de Pampelune)

Points faibles :

- ⊖ des voies d'accès médiocres et l'absence de desserte par des transports en commun
- ⊖ une palette de services sur site limitée
- ⊖ des hébergements vieillissants
- ⊖ la faible capacité d'accueil du restaurant

➤ **Objectifs stratégiques :**

- Accroître le taux d'occupation des chalets (notamment sur les ailes de saison et les jours de semaine)
- Diversifier l'offre d'activités et de services toutes saisons
- Développer de nouveaux marchés de clientèles

➤ **Contenu :**

- Etudes de marketing et de programmation
- Amélioration des hébergements touristiques
- Création d'équipements d'activité et de détente

➤ **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :** 2008 à 2013

DESCRIPTIF DES ACTIONS ENVISAGÉES

Action 1.2.a :

- ✓ **Nature : Etude de positionnement marketing de la Station d'Iraty**
- ✓ Contenu : cette étude a pour objet de faire un état des lieux critique sur l'offre actuelle de la station, de déterminer un positionnement marketing global, de préciser la nature des équipements, services et activités à faire émerger en conséquence et de définir un plan d'action opérationnel.
- ✓ Budget : 40.000 €
- ✓ Calendrier : 2008, 2009
- ✓ Maîtrise d'ouvrage : Commission Syndicale du Pays de Soule
- ✓ Partenariats : Etat, Conseil Régional, Conseil Général

Action 1.2.b :

- ✓ **Nature : Amélioration du confort et de la gestion environnementale du camping**
(cf. fiche-mesure 2.3)
- ✓ Contenu : créé il y a environ 35 ans, le camping d'Iraty offre une capacité de 70 emplacements et 4 bungalows. Les conditions climatiques instables et l'évolution des attentes de la clientèle imposent la réalisation de travaux de requalification afin d'une part d'accroître le niveau de confort (sur les critères d'un classement préfectoral 3 étoiles) et d'améliorer l'intégration environnementale du site : aménagement d'un bâtiment d'activités et de détente, amélioration de l'éclairage extérieur, création d'un local couvert pour les conteneurs à poubelle et mise en place d'une nouvelle clôture de sécurité
- ✓ Budget : 130.000 €
- ✓ Calendrier : 2009
- ✓ Maîtrise d'ouvrage : Commission Syndicale du Pays de Soule
- ✓ Partenariats : Etat, Conseil Régional, Conseil Général

Action 1.2.c :

- ✓ **Nature : Requalification des chalets et promotion de pratiques de bonne gestion environnementale**
(cf. fiche-mesure 2.3)
- ✓ Contenu : faute d'investissements récents, le niveau de confort et d'équipement des chalets n'est aujourd'hui plus conforme aux attentes de la clientèle touristique. Un programme global de requalification est donc à prévoir qui inclura notamment le renouvellement du mobilier et de la décoration, la réfection des salles de bains/ sanitaires et l'installation de petits équipements environnementaux (économie d'énergie et d'eau, tri sélectif des déchets, etc.)
- ✓ Budget : à définir
- ✓ Calendrier : 2009, 2010, 2011, 2012
- ✓ Maîtrise d'ouvrage : Commission Syndicale du Pays de Soule
- ✓ Partenariats : Etat, Conseil Régional, Conseil Général

Action 1.2.d :

- ✓ **Nature : Renforcement de l'offre de gestion des déchets avec la création de points tri**
(cf. fiche-mesure 2.3)
- ✓ Contenu : la collecte sélective au porte à porte en place sur le reste du territoire étant inapplicable à la station (enneigement et accessibilité directe aux chalets délicate pour les fourgons de collecte), des adaptations sont à introduire. Ce projet prévoit la réalisation de 3 points de tri (Bagargui, Hegui Xouri et le camping) comprenant : la conception de petits cabanons (2x2m), la fourniture des contenants, la signalétique et l'édition de guides de tri multi-langues. Les bénéficiaires de ce service seront multiples : les personnes en séjour ou de passage mais également les éleveurs en estive.
- ✓ Budget : 20.000€
- ✓ Calendrier : 2009
- ✓ Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes Soule Xiberoa
- ✓ Partenariat : Commission Syndicale de Soule, Eco-Emballages, Conseil Général

Sous réserve des résultats de l'étude de stratégie marketing, plusieurs projets d'équipement seront à mettre en œuvre au cœur de la Station, afin de diversifier son offre d'activités et de services. A l'heure actuelle, ils se présentent sous la forme suivante :

Action 1.2.e :

- ✓ **Nature : Création d'un équipement polyvalent destiné à l'accueil de séminaires**
- ✓ Contenu : cet équipement jouera le rôle d'une salle polyvalente, pouvant se prêter à une diversité d'usages : organisation de séminaires et de congrès, salle de restauration pour groupes autocars, fêtes et banquets ; salle de spectacles pour des événementiels ou des stages ; salle d'activité pour les publics en séjour sur la station (marché aux produits locaux, soirées à thèmes, etc.). Il permettra d'accéder à de nouveaux segments de clientèle : séminaires entreprises, séminaires scientifiques, clientèle de proximité.
- ✓ Budget : 700.000 €
- ✓ Calendrier : 2009, 2010
- ✓ Maîtrise d'ouvrage : Commission Syndicale du Pays de Soule
- ✓ Partenariats : Etat, Conseil Régional, Conseil Général

Action 1.2.f :

- ✓ **Nature : Création d'un nouveau bâtiment d'accueil et d'un espace d'interprétation sur le massif**
- ✓ Contenu : ce bâtiment aura pour vocation d'être une porte d'entrée, à la fois physique et thématique, sur la station et le massif d'Iraty. Il abritera l'accueil et la réception de la station, avec différents services associés (location de matériel, informations générales, connexion internet, etc.). Espace de rencontre et de convivialité, il valorisera le territoire et les produits locaux, à travers une ou plusieurs salle(s) d'animation présentant la faune et la flore locales (notamment les oiseaux migrateurs) et les activités traditionnelles du massif (pastoralisme, sylviculture, chasse).
- ✓ Budget : à définir
- ✓ Calendrier : 2010, 2011, 2012
- ✓ Maîtrise d'ouvrage : Commission Syndicale du Pays de Soule
- ✓ Partenariats : Etat, Conseil Régional, Conseil Général

Action 1.2.g :

- ✓ **Nature : Construction d'un pôle aqualudique**
- ✓ Contenu : cet équipement offrira un complément de prestations aux activités de pleine nature pratiquées tout au long de l'année (sports nordiques en hiver ; randonnée pédestre, équestre et VTT le reste de la saison). Il proposera des activités de détente tant aux adultes (solarium, spa, jacuzzi, hammam voire salle de fitness) qu'aux enfants (pataugeoire, jeux aquatiques, etc.)
- ✓ Budget : à définir
- ✓ Calendrier : 2011, 2012, 2013
- ✓ Maîtrise d'ouvrage : Commission Syndicale du Pays de Soule
- ✓ Partenariats : Etat, Conseil Régional, Conseil Général

ÉVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE

- ✓ Taux d'occupation des chalets sur l'ensemble de l'année
- ✓ Chiffre d'affaires global de la station
- ✓ Typologie et nombre de groupes accueillis
- ✓ Nombre de manifestations événementielles organisées et fréquentation

**Mesure 1.3- Développer des équipements et des activités complémentaires
à l'échelle du massif et sur les zones d'estives**

**AXE 1- ENRICHIR ET DIVERSIFIER L'OFFRE TOURISTIQUE
DE LA STATION ET DU MASSIF D'IRATY**

Articulation avec d'autres programmes :

- *Convention Interrégionale du Massif Pyrénéen 2007-2013*
- *Règlement d'intervention relatif au tourisme du Conseil Régional Aquitaine*
- *Règlements d'aides au tourisme et aux actions des territoires du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques*
- *Convention Leader Montagne basque 2007-2013*
- *Programmes Interreg III B-SUDOE et Interreg IV*
- *Pôle d'Excellence Rurale de Soule 2006-2009*

PRÉSENTATION DE LA MESURE

➤ **Contexte général :**

Le massif d'Iraty s'étale sur une superficie de près de 17.000 hectares, au cœur du périmètre de la Montagne basque, de part et d'autre de la frontière franco-espagnole.

Par son étendue, sa position géographique centrale, son accessibilité aisée et la grande qualité de ses espaces naturels – tant la forêt que les zones d'estives environnantes-, le massif constitue un domaine privilégié pour le développement d'activités écotouristiques, orientées soit vers la pratique de sports de pleine nature telles que la randonnée ou le VTT, soit vers la découverte et l'interprétation du territoire (son patrimoine, ses habitants, ses activités traditionnelles, etc.).

En retour, la fragilité de ces espaces naturels et le maintien d'activités traditionnelles dynamiques imposent d'encadrer et de réguler étroitement ces activités de loisirs, au risque de voir se multiplier les conflits d'usages.

Points forts :

- ⊙ des espaces naturels de grande qualité, fruit de l'entretien des commissions syndicales
- ⊙ le maintien d'activités agro-pastorales et sylvicoles dynamiques
- ⊙ un riche petit patrimoine de montagne (cayolars, etc.)

Points faibles :

- ⊙ des équilibres naturels fragiles
- ⊙ une cohabitation souvent conflictuelle entre activités de loisirs et usages traditionnels

➤ **Objectifs stratégiques :**

- Structurer une offre d'activités à l'échelle du massif d'Iraty, complémentaire des équipements de la station
- Valoriser les espaces naturels et le patrimoine agro-pastoral des zones d'estives
- Organiser la gestion spatiale des flux touristiques, dans le respect du milieu et des différents usages

➤ **Contenu :**

- Aménagement de structures d'accueil/hébergement
- Création de sites de visite
- Rénovation de petit patrimoine
- Aménagement et balisage de sentiers

➤ **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :**

2009 à 2013

DESCRIPTIF DES ACTIONS ENVISAGÉES

Action 1.3.a :

✓ **Nature : Création d'un site de visite scénographique à Tardets**

- ✓ Contenu : le projet prévoit la création d'un site scénographique dans le centre-bourg de Tardets. Faisant appel à des techniques interactives de type scénovision, il constituera une porte d'entrée sur le territoire et présentera la Montagne basque sous les thématiques de l'agro-pastoralisme, de la santé et du bien-être. L'équipement abritera un espace boutique ainsi que les locaux de l'Office de tourisme de Soule, pressenti comme possible futur gestionnaire.
- ✓ Budget : 1.500.000 €
- ✓ Calendrier : 2009, 2010, 2011, 2012
- ✓ Maîtrise d'ouvrage : SIVU Haute Soule – Barétous + Communauté de communes de Soule
- ✓ Partenariats : Europe, Etat, Conseil Régional, Conseil Général, commune de Tardets, Office de tourisme de Soule

Action 1.3.b :

✓ **Nature : Rénovation et aménagement de cayolars non utilisés pour l'activité pastorale**
(cf. fiche-mesure 2.1)

- ✓ Contenu : ce projet prévoit de restaurer, en facture traditionnelle et avec des matériaux locaux, un certain nombre de cayolars qui ne sont plus aujourd'hui utilisés par les éleveurs transhumants. Ce réseau de refuges pourra ainsi servir de socle pour la mise en place d'un produit de randonnées itinérantes en zones d'estives, avec possibilité de prestations additionnelles (location de matériel, guide-accompagnateur, etc.). Il pourra prendre une dimension transfrontalière.
- ✓ Budget : à définir
- ✓ Calendrier : 2010, 2011, 2012, 2013
- ✓ Maîtrise d'ouvrage : à déterminer selon les cas
- ✓ Partenariats : Europe, Etat, Conseil Régional, Conseil Général, Communautés de Communes de Garazi-Baigorri et de Soule, Commissions Syndicales, associations de randonneurs, etc.

Action 1.3.c :

✓ **Nature : Aménagement d'aires de camping-cars**

- ✓ Contenu : identification d'emplacements pour l'accueil de camping-cars sur l'ensemble de la zone de montagne et création d'une ou plusieurs aires de service équipées (vidange des eaux usées, borne d'eau potable, etc.) afin de mieux réguler les flux en progression régulière et contenir les risques de nuisances.
- ✓ Budget : à définir
- ✓ Calendrier : 2009, 2010, 2011, 2012
- ✓ Maîtrise d'ouvrage : à déterminer selon les cas
- ✓ Partenariats : Etat, Conseil Régional, Conseil Général

Action 1.3.d :

✓ **Nature : Réaménagement de la salle hors sac du plateau de Cize**
(cf. fiche-mesure 2.1)

- ✓ Contenu : situé sur le tracé du GR 10 et de la HRP, le plateau de Cize est fréquenté par de nombreux randonneurs (en trek ou à la journée) et des scolaires. Le site nécessite par conséquent une offre de services adéquate : afin d'améliorer les conditions d'accueil, il est primordial de procéder à la mise à niveau de la salle hors sac existante, avec notamment une accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.
- ✓ Budget : 100.000 €
- ✓ Calendrier : 2009, 2010
- ✓ Maîtrise d'ouvrage : Commission Syndicale de Cize
- ✓ Partenariat : Etat, Conseil Régional, Conseil Général

Action 1.3.e :

- ✓ **Nature : Structuration d'un pôle et d'une offre de produits VTT à l'échelle du massif d'Iraty, de part et d'autre de la frontière franco-espagnole**
- ✓ Contenu : le massif d'Iraty offre, dans son ensemble, un terrain idéal pour la pratique du VTT. Un projet est actuellement en cours entre les Commissions syndicales et leurs partenaires navarrais afin de concevoir une offre de produits touristiques transfrontalières, autour notamment des randonnées (VTT et pédestre). Ce projet prévoit notamment : la connexion des réseaux de pistes existants ; l'identification d'itinéraires ; l'homogénéisation du balisage et la mise en sécurité ; la création d'une offre de services associés (location et entretien de vélos, navettes de transport, etc.)
- ✓ Budget : *à définir*
- ✓ Calendrier : 2010, 2011, 2012
- ✓ Maîtrise d'ouvrage : Commission syndicale de Soule, Junta del Valle de Salazar
- ✓ Partenariats : Europe (Interreg), Etat, Conseil Régional Conseil Général, Commission Syndicale du Pays de Cize, Junta del Valle de Aezkoa

ÉVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE

- ✓ Nombre d'utilisateurs
- ✓ Nombre de visiteurs

Mesure 2.1- Développer l'offre en produits de randonnée jacquaire et itinérante

AXE 2- CONSOLIDER LES PRINCIPALES FILIÈRES THÉMATIQUES ET PROFESSIONNELLES, DANS UNE LOGIQUE ÉCOTOURISTIQUE

Articulation avec d'autres programmes :

- *Convention Interrégionale du Massif Pyrénéen 2007-2013*
- *Règlement d'intervention relatif au tourisme du Conseil Régional Aquitaine*
- *Règlements d'aides au tourisme et aux actions des territoires du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques*

PRÉSENTATION DE LA MESURE

➤ **Contexte général :**

La randonnée pédestre itinérante constitue une activité-phare du Pôle. Si l'offre en zone de montagne est déjà bien structurée, il est un segment de fort potentiel encore partiellement exploité : les chemins de Saint-Jacques. La confluence, sur le territoire, des principales voies de pèlerinage (Tours, Vézelay, Le Puy, Arles) et la proximité de l'Espagne font en effet de la Montagne basque un territoire privilégié pour le tourisme jacquaire. Au cours des 10 dernières années, la fréquentation a connu un vif essor avec près de 35.000 pèlerins recensés en 2008 à Saint-Jean-Pied-de-Port, et cette augmentation – constante – semble devoir s'installer dans la durée, d'autant que le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques s'apprête à aménager et à baliser la Voie de Piémont/ GR 78.

Le développement de la filière jacquaire constitue donc un enjeu majeur pour la Montagne basque : elle suppose d'une part de mieux valoriser l'approche tant culturelle qu'économique des sites et des itinéraires et de créer un réseau de lieux d'accueil et d'hébergements adaptés.

Au-delà de la thématique jacquaire, d'autres produits de randonnée itinérante seront consolidés ou structurés, notamment sur les zones de montagne (*cf. fiche-mesure 2.3*)

Points forts :

- ⊗ une situation géographique privilégiée, au carrefour des grandes voies de pèlerinage et à proximité de la frontière espagnole
- ⊗ l'aménagement prochain de la Voie de Piémont/ GR 78 et du Sentier des Contrebandiers par le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques

Points faibles :

- ⊗ une capacité et une qualité d'hébergement pour l'instant insuffisante
- ⊗ un patrimoine jacquaire potentiellement riche mais faiblement valorisé

➤ **Objectifs stratégiques :**

- Développer les flux de pèlerins sur la voie de Piémont
- Améliorer l'accueil des pèlerins tant au niveau de l'hébergement que sur les principaux sites jacquaires :
 - *Voie principale/ GR 65* : Saint-Palais, Ostabat, Larceveau, Saint-Jean-Pied-de-Port
 - *Voie de Piémont/ GR 78* : L'Hôpital-Saint-Blaise, Mauléon, Ordiarp, Musculdy, Saint-Just-Ibarre, Saint-Jean-Le-Vieux, Saint-Jean-Pied-de-Port
- Structurer une offre d'hébergement et de visites le long du Sentier des Contrebandiers
- Valoriser le patrimoine bâti lié aux chemins

➤ **Contenu :**

- Etudes de faisabilité et de programmation
- Création d'hébergements adaptés à l'accueil des pèlerins
- Mise en œuvre d'équipements et d'outils de valorisation et d'interprétation du patrimoine jacquaire

➤ **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :**

2009 à 2012

DESCRIPTIF DES ACTIONS ENVISAGÉES

⇒ **Offre d'hébergements :**

Action 2.1.a :

✓ **Nature : Création d'un gîte pour pèlerins à Ordiarp**

- ✓ Contenu : en lien avec l'aménagement prochain de la Voie de Piémont, la commune d'Ordiarp prévoit de créer un gîte pour pèlerins d'une capacité de 5 personnes, au dessus du nouveau multiple rural. Dans un second temps, cette offre d'hébergement pourra être enrichie par l'aménagement d'un cayolar/ refuge sur le col de Napale.
- ✓ Budget : 750.000 €
- ✓ Calendrier : 2009, 2010
- ✓ Maîtrise d'ouvrage : commune d'Ordiarp
- ✓ Partenariats : Conseil Régional, Conseil Général

⇒ **Valorisation du patrimoine :**

Action 2.1.b :

✓ **Nature : Etude de faisabilité et de définition pour un projet de site scénographique à L'Hôpital-Saint-Blaise**

- ✓ Contenu : depuis plus d'une vingtaine d'années, la commune de L'Hôpital-Saint-Blaise, située le long de la Voie de Piémont, poursuit un patient travail de mise en valeur patrimoniale (requalification de la traversée du bourg, campagnes de rénovation de l'Eglise), et de développement touristique : mise en place d'un son et lumières (fréquentation : 20 à 25.000 visiteurs/an), ouverture récente d'un gîte pour pèlerins, aménagement prochain d'une aire de services pour camping-cars, etc. Dans la continuité de ce processus, la commune souhaite enrichir son offre touristique par la création d'un nouvel espace de visite scénographique dans un bâtiment attenant au bourg.
- ✓ Budget : 30.000 €
- ✓ Calendrier : 2009
- ✓ Maîtrise d'ouvrage : commune de L'Hôpital-Saint-Blaise
- ✓ Partenariats : Europe, Conseil Régional, Conseil Général

Action 2.1.c :

✓ **Nature : Mise en lumière et sonorisation de l'Eglise Saint-Michel d'Ordiarp**

- ✓ Contenu : en complément des travaux de rénovation intérieure (restauration des planchers, mise en accessibilité PMR), la commune d'Ordiarp souhaite mettre en lumière et sonoriser l'édifice afin de proposer un espace de visite complémentaire à son Centre d'Evocation des Chemins de Saint-Jacques, ouvert en 2000.
- ✓ Budget : 55.000 €
- ✓ Calendrier : 2009
- ✓ Maîtrise d'ouvrage : commune d'Ordiarp
- ✓ Partenariats : Conseil Régional, Conseil Général

Action 2.1.d :

✓ **Nature : Mise en valeur du site de la Chapelle Saint-Antoine**

- ✓ Contenu : dans le cadre de l'aménagement de la future Voie de Piémont, la commune de Musculdy souhaite assurer une meilleure valorisation patrimoniale de cette chapelle du 14^{ème} siècle qui constitue un lieu de pèlerinage et de promenade déjà fortement prisé par les locaux et les touristes.
- ✓ Budget : à définir
- ✓ Calendrier : 2010, 2011
- ✓ Maîtrise d'ouvrage : commune de Musculdy
- ✓ Partenariats : Conseil Régional, Conseil Général

Action 2.1.e :

✓ **Aménagement de la Maison des Franciscains à Saint-Palais**

- ✓ Contenu : la commune de Saint-Palais est propriétaire de cet édifice et l'utilise déjà pour l'accueil des pèlerins de Saint-Jacques. Elle souhaite y déployer d'autres services et envisage notamment d'y installer le Musée de la Basse-Navarre, pour l'instant situé dans les locaux de la Mairie. La 1^{ère} étape consistera à mener une étude de faisabilité et de programmation sur l'aménagement du site.
- ✓ Budget : *à définir*
- ✓ Calendrier : 2010, 2011, 2012
- ✓ Maîtrise d'ouvrage : commune de Saint-Palais
- ✓ Partenariats : Europe, Conseil Régional, Conseil Général, Association des Amis de Saint-Jacques, Association du Musée de la Basse-Navarre

Action 2.1.f :

✓ **Nature : Valorisation du Camp Romain de Saint-Jean-le-Vieux**

- ✓ Contenu : s'il n'est pas directement lié à l'histoire des chemins jacquaires, le site présente un grand intérêt historique et patrimonial. Depuis le début des années 2000, il est géré par la commune de Saint-Jean-le-Vieux et sa fréquentation stagne en deçà des 1.500 entrées. L'objectif est, dans un 1^{er} temps, d'étudier la faisabilité et les conditions de valorisation du site puis de mettre en place des outils d'interprétation adaptés (audioguides, mallette pédagogique, etc.).
- ✓ Budget : 15.000 €
- ✓ Calendrier : 2009, 2010
- ✓ Maîtrise d'ouvrage : commune de Saint-Jean-Le-Vieux
- ✓ Partenariats : Europe, Conseil Régional, Conseil Général, Association des Amis de la Vieille Navarre, Centre d'Education au Patrimoine, Association des Places Fortes

Action 2.1.g :

✓ **Nature : Création d'un Centre d'Evocation à Saint-Jean-Pied-de-Port**

- ✓ Contenu : Saint-Jean-Pied-de-Port constitue le pôle majeur d'affluence touristique du territoire. Pour asseoir cette position et étoffer son offre en sites de visite, la commune ambitionne de créer un espace d'interprétation offrant aux visiteurs des clefs de lecture et de découverte sur le territoire de Cize, au fil de l'histoire (préhistoire, époque romaine, pèlerinages jacquaires, Royaume de Navarre).
- ✓ Budget : *à définir*
- ✓ Calendrier : 2011, 2012
- ✓ Maîtrise d'ouvrage : commune de Saint-Jean-Pied-de-Port
- ✓ Partenariats : Europe, Conseil Régional, Conseil Général, Association des Amis de la Vieille Navarre

Action 2.1.h :

✓ **Nature : Création d'un sentier d'interprétation patrimonial au cœur de Saint-Jean-Pied-de-Port**

- ✓ Contenu : la cité de Saint-Jean-Pied-de-Port bénéficie d'un riche patrimoine bâti. La commune souhaite mieux répondre aux attentes des visiteurs et mieux valoriser les principaux édifices urbains, dont certains sont inscrits ou classés à l'Inventaire du patrimoine, en créant un parcours pédagogique, dans le cadre du futur plan d'urbanisme et de la ZPPAUP.
- ✓ Budget : *à définir*
- ✓ Calendrier : 2009, 2010
- ✓ Maîtrise d'ouvrage : commune de Saint-Jean-Pied-de-Port
- ✓ Partenariat : Conseil Régional, Conseil Général

Action 2.1.i :

✓ **Nature : Création d'outils d'information et de valorisation du patrimoine jacquaire**

- ✓ Contenu : conception d'une base de données téléchargeable sur l'ensemble de l'itinéraire (cartographie du tracé, données culturelles, informations pratiques) de la voie de Piémont (GR 78) et du GR 65 ainsi que sur les principaux sites jacquaires traversés, réactualisable par syndication sur la base de donnée touristique départementale Tourinsoft ; achat d'audioguides et mise en place d'un système de prêt ou location sur la totalité de l'itinéraire ainsi que sur les principaux sites jacquaires. **A terme, ces technologies pilotes développés sur la thématique Saint-Jacques pourront s'étendre à l'ensemble de l'offre randonnée du territoire.**
- ✓ Budget : 50.000 €
- ✓ Calendrier : 2010
- ✓ Maîtrise d'ouvrage : *à définir*
- Partenariat : Conseil Régional, Conseil Général, Agence départementale du numérique

ÉVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE

- ✓ Nombre d'hébergements et de lits ouverts aux pèlerins
- ✓ Flux annuel de pèlerins recensés dans les lieux d'accueil
- ✓ Nombre d'entrées dans les sites de visite payants

Mesure 2.2- Développer les activités de pêche et de sports d'eaux-vives

AXE 2- CONSOLIDER LES PRINCIPALES FILIÈRES THÉMATIQUES ET PROFESSIONNELLES, DANS UNE LOGIQUE ÉCOTOURISTIQUE

Articulation avec d'autres programmes :

- *Convention Interrégionale du Massif Pyrénéen 2007-2013*
- *Règlement d'intervention relatif au tourisme du Conseil Régional Aquitaine*
- *Règlements d'aides au tourisme et aux actions des territoires du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques*

PRÉSENTATION DE LA MESURE

➤ **Contexte général :**

Les cours d'eau de la Montagne basque forment un linéaire total de plus de 1.500 kms, soit environ 1/5 du réseau hydrographique du département. Ils offrent des possibilités remarquables à la fois pour la pratique de la pêche (plus de 6.000 cartes vendues annuellement sur le territoire) et pour les sports d'eaux vives (environ 65.000 embarquements vendus chaque année, principalement sur le bassin des nives).

S'ils représentent un potentiel intéressant de valorisation économique, ces espaces de rivière restent toutefois fragiles et au cœur d'enjeux et d'interactions complexes entre les différents usagers.

La consolidation de ces filières implique donc la mise en œuvre d'une stratégie de développement globale qui inclue tout à la fois :

- la protection du milieu et la gestion des ressources, notamment piscicoles ;
- l'aménagement et la sécurisation des rives ;
- la mise en réseau des acteurs et la prévention des conflits ;
- l'organisation d'une offre de produits et d'hébergements adaptés aux besoins et spécificités de la clientèle.

Points forts :

- ⊗ un important réseau hydrographique, riche en ressources piscicoles
- ⊗ une saison de pêche relativement longue
- ⊗ un grand contingent de pêcheurs à l'échelle régionale
- ⊗ une stratégie de développement de la filière du tourisme halieutique (Pêche 64)

Points faibles :

- ⊗ la nécessité d'améliorer l'accessibilité et la sécurité des berges
- ⊗ l'existence de conflits d'intérêts entre pêcheurs, prestataires d'activités d'eaux vives et population locale

➤ **Objectifs stratégiques :**

- Veiller à la réappropriation de l'espace rivière et ses richesses naturelles par la population locale
- Chercher à concilier les usages ludiques et économiques liés à l'eau
- Déployer la stratégie départementale Pêche 64
- Améliorer et qualifier l'offre en activité de sports d'eaux vives

➤ **Contenu :**

- Etudes et travaux d'aménagement et de valorisation des espaces de rivière
- Structuration d'un réseau de prestataires
- Qualification d'une offre thématique d'hébergements

➤ **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :**

2009 à 2012

DESCRIPTIF DES ACTIONS ENVISAGÉES

⇒ **Restauration, entretien et valorisation de l'espace rivière :**

Action 2.2.a :

- ✓ **Nature : Etude sur la gestion des flux de pêcheurs et de pratiquants d'activités d'eaux-vives sur l'espace rivière**
- ✓ Contenu : état des lieux des pratiques, étude d'impact, programme d'actions visant à la conciliation des usages : propositions de gestion de l'espace et du temps (élaboration de règles de bonne conduite à respecter : « charte »)
- ✓ Budget : 30.000 € (*études*)
- ✓ Calendrier : 2009
- ✓ Maîtrise d'ouvrage : Syndicat de Rivière des Nives
- ✓ Partenariats : Conseil Régional, Conseil Général, FDPMA, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Mission Pêche 64

Action 2.2.b :

- ✓ **Nature : Aménagement des rives de la Bidouze**
- ✓ Contenu : aménagement de l'accessibilité des rives de la Bidouze sous la forme de sentiers multi-usages (équestre, pédestre, pêche) et de pontons accessibles aux personnes handicapées et à mobilité réduite et mise en valeur (signalétique pédagogique).
- ✓ Budget : *à définir*
- ✓ Calendrier : 2010
- ✓ Maîtrise d'ouvrage : *à confirmer (projet porté par l'APPMA du Pays de Mixe et qui doit être présenté à la Communauté de communes d'Amikuze au mois de novembre 2008)*
- ✓ Partenariats : Conseil Régional, Conseil Général, APPMA du Pays de Mixe, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Mission Pêche 64, Centre équestre

⇒ **Valorisation halieutique et touristique :**

Action 2.2.c :

- ✓ **Nature : Qualification d'une offre en parcours thématiques (les « coins de pêche »)**
- ✓ Contenu : étude de faisabilité, aménagement et programme pluriannuel de gestion de sites de pêche respectant la charte qualité « Pêche 64 » leur conférant gestion raisonnée de la ressource et des pratiques :
 - parcours jeunes sur le Susselgue à Licq-Atherey (budget : 20.000 €)
Maîtrise d'ouvrage : SIGOM
 - parcours no kill et handipêche à Esterençuby (budget : 20.000 €) + parcours no kill sur la Grande Nive à Saint-Martin-d'Arrossa (budget : 13.000 €)
Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes de Garazi-Baïgorri
- NB** : d'autres projets de parcours, actuellement à l'étude, sont susceptibles de venir enrichir cette offre en coins de pêche
- ✓ Calendrier : 2009, 2010, 2011
- ✓ Partenariats : Conseil Régional, Conseil Général, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Mission Pêche 64, APPMA du Pays de Mixe, APPMA du Pays de Soule

Action 2.2.d :

- ✓ **Nature : Qualification de l'offre en hébergements et des points infos « Pêche 64 »**
- ✓ Contenu : suivi du référentiel qualité « Pêche 64 » pour la labellisation d'hébergements (camping, hôtel, gîtes et chambres d'hôtes) et points infos (OT) ; participation au plan de formation Pêche 64 ; validation d'un référentiel et d'un règlement d'aide à l'aménagement d'espaces de séchage et de stockage pour l'équipement de pêche.
- ✓ Budget : *à définir*
- ✓ Calendrier : 2009, 2010, 2011, 2012
- ✓ Partenariats : Offices de tourisme de Basse-Navarre, de Garazi-Baïgorri et de Soule (pour les parties visites de terrain et animation), Mission Pêche 64, CDT Béarn-Pays basque

Pour mémoire, d'autres opérations sont également inscrites dans la démarche Pêche 64 :

• **Promotion de la pêche envers les jeunes**

Contenu : mise en œuvre d'un plan départemental d'éducation à l'environnement et d'initiation à la pêche avec l'appui de l'école de Pêche des Nives et des moniteurs guides de pêche diplômés.

Maîtrise d'ouvrage : Fédération départementale de la pêche

Partenariats : collèges et lycées, AAPPMA, Mission Pêche 64

• **Stratégie marketing : actions de promotion « pêche »**

Contenu : constitution d'une gamme de séjours « pêche » (truites/saumons/carnassiers) s'appuyant sur le réseau des hébergements et accompagnateurs labellisés Pêche 64 et commercialisation des produits via les outils existants (site web, éditions papier)

Coût : cf. fiche-mesure 3.2 du présent document

Maîtrise d'ouvrage : Offices de tourisme de Basse-Navarre, de Garazi-Baigorri et de Soule

Partenariats : Mission Pêche 64, CDT Béarn-Pays basque

⇒ **Développement des sports d'eaux vives :**

Action 2.2.e :

✓ **Nature : Mise en sécurité et amélioration du confort d'accès aux berges de la Nive**

✓ Contenu : l'objectif est d'accueillir les clients de l'activité de sports d'eaux vives dans de meilleures conditions de confort et de sécurité. Pour cela, il s'agit de créer des aménagements au niveau des embarquements et débarquements déjà identifiés (accès, parkings, etc.)

✓ Budget : à réactualiser

✓ Calendrier : 2010

✓ Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes de Garazi-Baigorri

✓ Partenariats : Etat, Conseil Régional, Conseil Général, Syndicat des Sports d'eaux vives, Syndicat de Rivière des Deux Nives

Action 2.2.f :

✓ **Nature : Mise en œuvre d'un plan de signalétique**

✓ Contenu : l'objectif est de mieux identifier l'offre d'activités et les prestataires : pour cela, il est prévu de produire un plan de signalétique directionnelle et informative, via des relais d'information service, qui permettraient de donner des informations diverses aux visiteurs : sites de pratique et localisation, règles concernant la pratique nautique sur la Nive, sites d'intérêt touristique de proximité, etc. Cette action sera complétée d'une négociation d'implantations de panneaux en amont de la destination Montagne Basque - notamment au niveau des sorties d'autoroutes.

✓ Budget : à réactualiser

✓ Calendrier : 2009, 2010, 2011

✓ Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes de Garazi-Baigorri

✓ Partenariats : Etat, Conseil Régional, Conseil Général, Syndicat des Sports d'eaux vives, Syndicat de Rivière des Deux Nives

ÉVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE

✓ Critères de mesure de l'évolution de la population piscicole

✓ Nombre de « coins de pêche » aménagés

✓ Nombre de prestataires impliqués dans le Plan de formation « Pêche 64 »

✓ Nombre d'hébergements labellisés « Pêche 64 »

✓ Volume d'affaires annuel généré par la centrale de réservation sur les produits pêche

✓ Nombre de ventes de journées sports d'eaux vives

Mesure 2.3- Accroître et qualifier le parc en hébergements marchands

AXE 2- CONSOLIDER LES PRINCIPALES FILIÈRES THÉMATIQUES ET PROFESSIONNELLES, DANS UNE LOGIQUE ÉCOTOURISTIQUE

Articulation avec d'autres programmes :

- *Convention Interrégionale du Massif Pyrénéen 2007-2013 (mesure 1.2)*
- *Règlement d'intervention relatif au tourisme du Conseil Régional Aquitaine*
- *Règlements d'aides au tourisme et aux actions des territoires du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques*
- *Programme Régional Aquitaine de l'Environnement (PRAE) 2007-2013*
- *Convention Leader Montagne basque 2007-2013*
- *Plan Climat territorial Pays Basque*

PRÉSENTATION DE LA MESURE

➤ **Contexte général :**

Le parc en hébergement marchand du territoire est aujourd'hui composé d'environ 11.000 lits (soit à peine 9% du total de l'offre en Pays Basque), dont plus d'un tiers relèvent de l'hôtellerie de plein air.

Le premier axe de travail consistera à maintenir ou à accroître la capacité d'accueil sur les autres formules d'hébergement (en particulier les hôtels et les chambres d'hôtes) moins soumises à la saisonnalité.

La seconde priorité sera d'accompagner la montée en gamme progressive d'une majorité d'hébergements afin d'améliorer le niveau général de confort et de prestation, mieux répondre aux attentes de la clientèle et ainsi favoriser leur compétitivité et leur commercialisation. Pour y parvenir, deux grands leviers d'action seront privilégiés :

- la promotion d'une offre d'hébergements « thématiques », en lien étroit avec les filières d'activité stratégiques du territoire ;
- l'accompagnement vers la mise en œuvre de démarches de qualité officielles. Parmi celles-ci, et en cohérence avec le positionnement général du Pôle touristique, un effort particulier sera consacré à la qualification environnementale.

Points forts :

- ☺ un parc marchand relativement diversifié
- ☺ des hébergements de petite taille, à caractère familial, fortement ancrés dans leur territoire
- ☺ une dynamique de qualification environnementale déjà à l'œuvre en Soule

Points faibles :

- ☹ une offre générale globalement insuffisante et de qualité médiocre, avec une sur-représentation des établissements moyen et bas de gamme
- ☹ des segments d'hébergement en difficulté (petite hôtellerie)
- ☹ une faible insertion dans les chaînes volontaires et les enseignes nationales et leurs réseaux de distribution commerciale

➤ **Objectifs stratégiques :**

- Accroître et diversifier la capacité d'accueil marchande du territoire montagne basque
- Accompagner la qualification du parc d'hébergements, à travers la promotion de démarches de qualité (labels, certifications) et de critères environnementaux

➤ **Contenu :**

- Aides au conseil
- Actions d'animation collective et d'ingénierie, sous la forme de supports de sensibilisation et d'outils méthodologiques

➤ **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :**

2008 à 2013

DESCRIPTIF DES ACTIONS ENVISAGÉES

⇒ **Maintien et accroissement de la capacité d'accueil marchande :**

Action 2.3.a :

- ✓ **Nature : Poursuite du dispositif d'accompagnement de l'hôtellerie indépendante**
- ✓ Contenu : poursuite des diagnostics individuels au bénéfice des hôteliers volontaires ; mise en place d'un plan d'actions et d'un plan local de formations sur les principales problématiques de la filière (qualité, marketing/ commercialisation, offre de produits packagés, etc.)
- ✓ Budget : *à définir*
- ✓ Calendrier : 2009, 2010
- ✓ Maîtrise d'ouvrage : hôteliers (pour les diagnostics) ; Communauté de communes de Soule et Syndicat mixte Baxe Nafarroa (pour les actions collectives)
- ✓ Partenariats : Conseil Régional, Conseil Général, CDT Béarn – Pays basque, CCI Bayonne - Pays basque

Action 2.3.b :

- ✓ **Nature : Création d'un hébergement collectif emblématique de la stratégie écotouristique du territoire Montagne basque**
- ✓ Contenu : ce projet vise à créer un hébergement de type parc résidentiel de loisirs qui soit emblématique de la stratégie de développement écotouristique du Pôle, par ses caractéristiques de construction, ses méthodes de gestion, son offre d'activités et de services, et soit géré par un opérateur d'envergure nationale doté d'un réseau commercial propre.
- ✓ Budget : *à définir*
- ✓ Calendrier : 2009, 2010, 2011, 2012, 2013
- ✓ Maîtrise d'ouvrage : *à définir*
- ✓ Partenariats : Conseil Régional, Conseil Général, opérateur privé (*à identifier*)

⇒ **Promotion des méthodes d'éco-construction et des pratiques de bonne gestion environnementale :**

Action 2.3.c :

- ✓ **Nature : Création et diffusion d'outils de sensibilisation des hébergeurs à la gestion environnementale**
- ✓ Contenu : il s'agit de promouvoir la diffusion de méthodes pratiques de gestion et de petits équipements peu coûteux auprès du plus grand nombre d'hébergeurs. Cette animation s'appuiera sur plusieurs outils : manuel de sensibilisation (informations pratiques et conseils), centre de ressources en ligne, « carte verte » du territoire, etc. qui pourront ensuite être complétés d'autres actions collectives : formation-action, éductours, achats groupés d'éco-produits, création d'un cercle de qualité environnementale local, etc.
- ✓ Budget : *à définir*
- ✓ Calendrier : 2009, 2010
- ✓ Maîtrise d'ouvrage : Syndicat mixte Baxe Nafarroa et Communauté des communes de Soule
- ✓ Partenariats : Offices de tourisme, Conseil Régional, Conseil Général, ADEME, Associations locales d'éducation à l'environnement, Association des Raconteurs de Pays

Action 2.3.d :

- ✓ **Nature : Accompagnement des hébergeurs vers l'adoption de systèmes de management environnementaux**
- ✓ Contenu : au-delà de la diffusion des pratiques de bonne gestion, la finalité est de conduire les hébergements les plus dynamiques vers l'adoption d'écolabels officiels, identifiables par les clientèles touristiques. A la suite des 4 hôtels souletins préparant actuellement la certification écolabel européen, il s'agira donc d'inscrire de nouveaux établissements dans les dispositifs d'accompagnement déjà mis en œuvre par les syndicats professionnels régionaux (UMIHRA pour l'hôtellerie et FRAHPA pour l'hôtellerie de plein air).
- ✓ Budget : *à définir*
- ✓ Calendrier : 2009, 2010, 2011
- ✓ Maîtrise d'ouvrage : hôteliers et gestionnaires de campings
- ✓ Partenariats : Conseil Régional, ADEME, syndicats professionnels (UMIHRA, FRAHPA)

Action 2.3.e :

✓ **Nature : Définition d'un plan qualité écotourisme local**

✓ Contenu : ce chantier visera à élaborer un référentiel territorial permettant d'accompagner tout type de projet de construction ou de réhabilitation d'hébergement touristique (tronc commun et données spécifiques par catégorie d'hébergement) en termes de d'éco-construction, d'éco-gestion et d'offre de services. Seront plus particulièrement visés les meublés et les chambres d'hôtes.

✓ Budget : *à définir*

✓ Calendrier : 2009, 2010

✓ Maîtrise d'ouvrage : Syndicat mixte Baxe Nafarroa et Communauté de communes de Soule

✓ Partenariats : Conseil Régional, Conseil Général, ADEME, CAUE 64, Offices de tourisme, professionnels locaux du bâtiment (architectes et maîtres d'œuvre, artisans)

⇒ **Développement d'une offre d'hébergements thématiques :**

– Hébergements jacquaires : *cf. fiche-mesure 2.1*

– Hébergements sur la filière pêche et eaux-vives : *cf. fiche-mesure 2.2*

Action 2.3.f :

✓ **Promotion d'une offre d'hébergements en lien avec la filière viti-vinicole**

✓ Contenu : afin de renforcer l'attractivité et l'offre touristique du Vignoble d'Irouléguay, en lien avec le programme régional « Destination Vignobles » et en partenariat avec les viticulteurs, une démarche collective sera mise en œuvre pour favoriser l'émergence d'un parc d'hébergements proposant des activités et des services spécifiques autour de la thématique vinicole.

✓ Budget : *à définir*

✓ Calendrier : 2009, 2010, 2011, 2012

✓ Maîtrise d'ouvrage : propriétaires d'hébergement

✓ Partenariats : Conseil Régional, Conseil Général

ÉVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE

✓ Capacité d'hébergements marchands totale du territoire (nombre de structures, nombre de lits)

✓ Nombre de diagnostics hôteliers individuels réalisés

✓ Nombre de structures et de lits éco-labellisés et éco-certifiés

✓ Nombre de structures et de lits labellisés par thématique

Mesure 2.4- Structurer une démarche collective d'accompagnement de la filière restauration

AXE 2- CONSOLIDER LES PRINCIPALES FILIÈRES THÉMATIQUES ET PROFESSIONNELLES, DANS UNE LOGIQUE ÉCOTOURISTIQUE

Articulation avec d'autres programmes :

- *Convention Interrégionale du Massif Pyrénéen 2007-2013*
- *Règlement d'intervention relatif au tourisme du Conseil Régional Aquitaine*
- *Règlements d'aides au tourisme et aux actions des territoires du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques*

PRÉSENTATION DE LA MESURE

➤ **Contexte général :**

Avec près de 120 établissements, le territoire du Pôle offre une large gamme de restauration. S'il existe 4 restaurants étoilés ou haut de gamme, la restauration de terroir reste fortement prédominante. Or cette restauration traditionnelle connaît, à des degrés différents mais de manière récurrente, une baisse progressive d'activité.

Si certaines causes peuvent facilement être identifiées (offre fortement concurrentielle des ventes et de la restauration rapide par exemple), d'autres pistes demandent à être étudiées : manque de traçabilité des produits et de signes de qualité reconnus, inadéquation de l'offre par rapport à la demande, etc.

De plus la clientèle locale et de proximité - qui représente pourtant une partie importante de l'activité - n'est que peu ou pas démarchée.

Points forts :

- ☺ un maillage assez dense de petits restaurants de pays
- ☺ une gastronomie basque globalement réputée
- ☺ une grande diversité de produits agricoles locaux, dont un bon nombre sous signe officiel de qualité (AOC Ossau-Iraty, AOC Irouléguay, Label Rouge Agneau de lait des Pyrénées, Truite des Pyrénées, etc.)
- ☺ un lycée professionnel avec une section cuisine et hôtellerie

Points faibles :

- ☹ un niveau d'activité général en recul tendanciel
- ☹ la concurrence croissante des « ventes » frontalières et du secteur de la restauration rapide
- ☹ une valorisation insuffisante des produits du terroir par la restauration

➤ **Objectifs stratégiques :**

- Inscrire la restauration dans un contexte local et sur une clientèle de proximité
- Capter le marché des groupes
- Mieux valoriser les produits du terroir

➤ **Contenu :**

- Aide au conseil
- Actions d'animation collective
- Organisation d'événements

➤ **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :**

2011 à 2013

DESCRIPTIF DES ACTIONS ENVISAGÉES

Action 2.4.a :

- ✓ **Nature : Mise en place d'un dispositif de conseil collectif et individuel de la filière « restauration »**
- ✓ Contenu : sur le modèle du dispositif en cours sur l'hôtellerie indépendante, réaliser des expertises individuelles débouchant sur des préconisations en matière de positionnement marché (groupes/individuels ; tourisme/proximité), d'aménagement des salles (confort, acoustique, décoration) et d'actions et d'outils de promotion/ commercialisation
- ✓ Budget : 70.000 € (dont 20.000 € pour l'état des lieux global et 50.000 € pour les études individuelles)
- ✓ Calendrier : 2011 (état des lieux global) ; 2012, 2013 (diagnostics individuels)
- ✓ Maîtrise d'ouvrage : Syndicat mixte Baxe Nafarroa et Communauté de communes de Soule
- ✓ Partenariats : Conseil Régional, Conseil Général, Offices de tourisme, CDT Béarn – Pays basque, CCI Bayonne – Pays Basque, restaurateurs locaux

Action 2.4.b :

- ✓ **Nature : Animation du réseau des restaurateurs autour de la qualité**
- ✓ Contenu : inscription de restaurateurs dans l'opération régionale « Assiette de pays » ; réalisation d'ateliers sur la cuisine et les vins, en collaboration avec les producteurs locaux et/ou intervenants extérieurs (grands chefs, maîtres-sommeliers) ; sensibilisation à des niches de marché (cuisine bio, cuisine végétarienne, cuisine sans gluten, etc.)
- ✓ Budget : 20.000 €/ an
- ✓ Calendrier : 2011, 2012, 2013
- ✓ Maîtrise d'ouvrage : Offices de tourisme de Basse-Navarre, de Garazi-Baigorri et de Soule
- ✓ Partenariats : Conseil Régional, Conseil Général, MOPA, restaurateurs, groupements de producteurs, Lycée hôtelier de Basse-Navarre

Action 2.4.c :

- ✓ **Nature : Montage et mise en marché d'une ligne de produits « groupes autocars » pour les clientèles excursionnistes (journée) et de court séjour (1 à 3 nuits)**
(Cf. fiche-mesure 3.1)

Action 2.4.d :

- ✓ **Nature : Soutien aux événements liés à la restauration et aux produits locaux**
- ✓ Contenu : Foires gastronomiques de Mauléon, de Saint-Jean-Pied-de-Port et des Aldudes, Foire aux fromages de Tardets
- ✓ Budget : 5.000 € /manifestation
- ✓ Calendrier : 2011, 2012, 2013
- ✓ Maîtrise d'ouvrage : Offices de tourisme de Garazi-Baigorri et de Soule
- ✓ Partenariats : Communautés de communes, CDT Béarn - Pays basque

Action 2.4.e :

- ✓ **Nature : Création d'un sentier d'interprétation du Vignoble d'Irouléguay**
- ✓ Contenu : Avec ses 200 hectares en AOC, ses spécificités de culture en terrasses et de vendanges manuelles, le vignoble d'Irouléguay est doté d'une forte identité et contribue au rayonnement de la Montagne basque. Aussi, en complément du réseau de sentiers de randonnée existants et en partenariat avec les viticulteurs, il s'agit de créer un sentier d'interprétation spécifique sur la thématique vinicole, en correspondance avec le programme régional « Destination Vignobles ».
- ✓ Budget : à définir
- ✓ Calendrier : 2009, 2010, 2011
- ✓ Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes de Garazi-Baigorri
- ✓ Partenariats : Europe, Conseil Régional, Conseil Général, Syndicat des viticulteurs

Action 2.4.f :

✓ **Nature : Renforcement et professionnalisation des acteurs de l'agritourisme**

✓ Contenu : il s'agira d'amplifier le positionnement « terroir » du pôle Montagne Basque, en favorisant une plus grande lisibilité de l'offre actuelle et une mise en réseau des producteurs, en accompagnant ou en créant des itinéraires, des escapades gourmandes, des visites sur site, en professionnalisant les prestations liées à la découverte d'un savoir-faire et de produits de qualité.

✓ Budget : *à définir*

✓ Calendrier : 2009, 2010, 2011

✓ Maîtrise d'ouvrage : *au cas par cas*

✓ Partenariats : réseaux de producteurs, Syndicats de produits et de marques, Offices du tourisme, chambres consulaires.

ÉVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE

✓ Nombre de diagnostics restauration réalisés

✓ Nombre de restaurateurs inscrits dans la démarche « Assiette de Pays »

✓ Nombre de restaurateurs participant aux actions d'animation sur la qualité

✓ Nombre d'événementiels gastronomiques et niveaux d'affluence

✓ Nombre de transmission et de reprises d'établissements

Mesure 3.1- Structurer une organisation commerciale et une offre de produits à l'échelle de la Montagne basque

AXE 3- ORGANISER ET METTRE EN MARCHÉ L'OFFRE TOURISTIQUE SOUS UNE MARQUE COLLECTIVE « MONTAGNE BASQUE »

Articulation avec d'autres programmes :

- *Convention Interrégionale du Massif Pyrénéen 2007-2013*
- *Règlement d'intervention relatif au tourisme du Conseil Régional Aquitaine*
- *Règlements d'aides au tourisme et aux actions des territoires du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques*

PRÉSENTATION DE LA MESURE

➤ **Contexte général :**

Dans un marché touristique de plus en plus concurrentiel, un territoire proposant une offre inégale et morcelée, n'a que peu de chances d'exister, a fortiori s'il pâtit d'un déficit de notoriété.

L'un des enjeux fondamentaux du Pôle est donc de doter le territoire d'un service commercial efficace, adapté au fonctionnement du marché touristique, en profitant de l'expérience accumulée depuis plus de dix ans par le réseau « Béarn – Pays Basque Coteaux et Montagne.

Ce rapprochement des moyens et des compétences permettra de diversifier les circuits de distribution et ainsi de mieux accompagner les socioprofessionnels locaux dans leurs actions de promotion et de vente de nuitées ou de produits packagés.

Sur cette base, des partenariats solides pourront être envisagés avec les territoires voisins, notamment avec la Côte basque et la Navarre espagnole.

Points forts :

- ⊙ une centrale de destination (réseau BPBCM) constituée de longue date
- ⊙ un savoir-faire accumulé sur la conception de certaines lignes de produits : location de gîtes, séjours randonnée, circuits autocars, vente de nuitées hôtelières

Points faibles :

- ⊙ la faible culture marketing d'une majorité de prestataires touristiques

➤ **Objectifs stratégiques :**

- Valoriser économiquement les investissements consentis sur les projets et filières prioritaires dans le présent programme
- Proposer aux professionnels du tourisme un véritable service d'assistance commerciale, capable d'accompagner individuellement les structures et collectivement les filières
- Asseoir un mode d'organisation cohérent entre les Offices de tourisme qui permette de gagner en efficacité tout en réalisant des économies d'échelle

➤ **Contenu :**

- Formation-action
- Etudes marketing
- Mise en place d'outils de communication/ commercialisation (brochures, site web, salons, espaces publicitaires, etc.)

➤ **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :**

2009 à 2013

DESCRIPTIF DES ACTIONS ENVISAGÉES

Action 3.1.a :

✓ **Nature : Organisation des offices de tourisme du territoire**

✓ Contenu : extension du service de réservation et d'assistance commerciale BPBCM à la zone de Garazi Baigorri. Ce réseau commercial, composé actuellement de 5 OTSI dont ceux de Basse Navarre et de Soule, est déjà opérationnel (450.000 € de chiffre d'affaires en 2008) et permettra par conséquent de mettre immédiatement en marché l'offre touristique Montagne Basque.

Validation des engagements techniques et financiers des 3 partenaires de la Montagne basque. Embauche d'un responsable commercial chargé du montage des lignes de produits, du suivi du plan d'action commercial, de la stratégie de e-marketing et de l'animation du réseau des points de vente OTSI (5 en Pays Basque et 3 en Béarn).

✓ Budget : 30.000 € / an

✓ Calendrier : 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013

✓ Maîtrise d'ouvrage : Offices de tourisme de Basse-Navarre, de Garazi-Baigorri et de Soule

Action 3.1.b :

✓ **Nature : Formation au montage de produits**

✓ Contenu : mise en place d'une formation/action destiné à élaborer une ligne de produits Montagne Basque à minima sur les filières suivantes : gîtes et meublés ; voyages à pied et à vélo ; pêche ; groupes excursionnistes et en séjour. Formation des professionnels à l'utilisation de l'outil de gestion des plannings et de vente en ligne Résanet.

✓ Budget : 10.000 € / an

✓ Calendrier : 2009, 2010

✓ Maîtrise d'ouvrage : Offices de tourisme de Basse-Navarre, de Garazi-Baigorri et de Soule

✓ Partenariats : CDT Béarn – Pays Basque

Action 3.1.c :

✓ **Nature : Outils de commercialisation et plan d'action annuel**

✓ Contenu : conception d'éditions brochures : insertion de l'offre Montagne Basque dans les catalogues produits (groupe et individuels) du réseau BPBCM. Achat d'espaces et participation à des salons du tourisme en fonction des clientèles ciblées. Gestion des fichiers prospects et clients, mailings. Evolution site internet commercial : insertion de l'offre Montagne Basque sur le site commercial du réseau BPBCM

✓ Budget : 30.000 € / an

✓ Calendrier : 2010, 2011, 2012 et 2013

✓ Maîtrise d'ouvrage : Offices de tourisme de Basse-Navarre, de Garazi-Baigorri et de Soule

Action 3.1.d :

✓ **Nature : Etude comparative sur la taxe de séjour**

✓ Contenu : dans le cadre de la future organisation institutionnelle, une réflexion spécifique sera conduite sur les moyens financiers donnés aux offices de tourisme et plus particulièrement sur la taxe de séjour afin de déterminer les améliorations éventuelles à apporter.

✓ Budget : *à définir*

✓ Calendrier : *à définir*

✓ Maîtrise d'ouvrage : *à définir*

ÉVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE

✓ Chiffre d'affaires de la centrale de réservation (global et par filières)

✓ Nombre de prestataires sous contrat avec la centrale

✓ Nombre de participants aux formations

Mesure 3.2- Développer une politique et des outils de communication territoriaux

AXE 3- ORGANISER ET METTRE EN MARCHÉ L'OFFRE TOURISTIQUE SOUS UNE MARQUE COLLECTIVE « MONTAGNE BASQUE »

Articulation avec d'autres programmes :

- *Convention Interrégionale du Massif Pyrénéen 2007-2013*
- *Règlement d'intervention relatif au tourisme du Conseil Régional Aquitaine*
- *Règlements d'aides au tourisme et aux actions des territoires du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques*
- *Contrat territorial Pays Basque*

PRÉSENTATION DE LA MESURE

➤ **Contexte général :**

De la même manière que la notion d'« arrière pays » a été remplacée par la terminologie de « Pays Basque intérieur », il s'agit cette fois d'imposer la dénomination « Montagne Basque » qui, sans occulter l'identité particulière des provinces constitutives du Pôle, permettra peu à peu de pallier au manque de notoriété touristique du territoire.

La réussite de cette opération de marketing territorial passe par l'appropriation de la marque par les professionnels du tourisme locaux et au-delà, par la population dans son ensemble. Il est par conséquent important de concevoir des outils estampillés « Montagne Basque » qui, du fait de leur utilisation locale, induiront une identification progressive au nouveau périmètre d'action touristique.

Points forts :

- ☺ l'étude d'opportunité et de faisabilité d'une marque territoriale multisectorielle « Pays Basque », lancée d'ici la fin de l'année 2008 par le Conseil de Développement
- ☺ la forte identité culturelle locale

Points faibles :

- ☹ le manque de notoriété touristique du territoire et de ses composantes
- ☹ une communication hétérogène et l'absence de supports d'information/ promotion communs

➤ **Objectifs stratégiques :**

- Sensibiliser la population locale à la dénomination « Montagne Basque »
- Accompagner les professionnels du tourisme vers l'adoption de signes officiels d'identification de la marque « Montagne Basque » (logo, charte graphique, etc.)
- Positionner l'image touristique de la destination « Montagne basque » auprès des prescripteurs touristiques et du grand public

➤ **Contenu :**

- Création d'une marque collective déposée
- Elaboration et diffusion d'outils de marketing territorial

➤ **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :**

2009 à 2011

DESCRIPTIF DES ACTIONS ENVISAGÉES

Action 3.2.a :

✓ **Nature : Création de la marque collective Montagne Basque**

✓ Contenu : participation au groupe de réflexion sur la marque Pays Basque, et proposition d'une déclinaison de cette marque sur l'espace montagne ; création d'une charte graphique et rédactionnelle Montagne Basque, dépôt de la marque et achat des noms de domaine. Diffusion de la charte auprès des professionnels du tourisme.

✓ Budget : 50.000 €

✓ Calendrier : 2009, 2010

✓ Maîtrise d'ouvrage : Syndicat mixte Baxe Nafarroa et Communauté de communes de Soule

5 outils de communication seront développés à destination des visiteurs, des professionnels et des résidents :

Action 3.2.b :

✓ **Nature : Site internet Montagne Basque**

- ✓ Contenu : création d'un site internet et validation d'un mode de gestion partagé par les 3 Offices de tourisme. A terme, ce site sera destiné à remplacer ceux actuellement gérés par chaque office
- ✓ Budget : 15.000 € pour la conception et 5.000 € / an pour le référencement
- ✓ Calendrier : 2010 (*conception*) et 2011 (*diffusion*)
- ✓ Maîtrise d'ouvrage : Offices de tourisme de Basse Navarre, de Garazi-Baïgorri et de Soule

Action 3.2.c :

✓ **Nature : Cartographie Montagne Basque**

- ✓ Contenu : réalisation d'une carte touristique qui référence l'ensemble de l'offre en hébergement, activités, visites et services touristiques et complétée par des propositions d'itinéraires de découverte en voiture qui pourraient prendre une dimension transfrontalière.
- ✓ Budget : 20.000 € pour la conception et l'édition + 5.000 € pour la diffusion locale
- ✓ Calendrier : 2010 (*conception et diffusion*)
- ✓ Maîtrise d'ouvrage : Offices de tourisme de Basse Navarre, de Garazi-Baïgorri et de Soule

Action 3.2.d :

✓ **Nature : Topoguide de randonnée Montagne Basque**

- ✓ Contenu : réalisation d'un topoguide qui référence une sélection de l'offre en sentiers balisés (PLR), identifie les itinéraires GR 10 et voies jacquaires, et met en avant les principaux sites de randonnée (Iraty, Holzarte, etc.). Ce topoguide pourra être complété par la présentation de l'offre VTT et équestre.
- ✓ Budget : 25.000 € pour la conception et l'édition + 5.000 € pour la diffusion locale
- ✓ Calendrier : 2010 (*conception et diffusion*)
- ✓ Maîtrise d'ouvrage : Syndicat Mixte Basse Navarre et Communauté de communes de Soule

Action 3.2.e :

✓ **Nature : Guide randonnée Tour de Pays**

(*cf. mesures 1.3.b, 1.3.d et 1.3.e*)

- ✓ Contenu : réalisation d'un guide rando (multi disciplines) offrant un « Tour de Pays » (en 3 et 5 jours) prenant en compte les itinéraires existants (PLR, SLR, GR), de part et d'autre de la frontière.
- ✓ Budget : *à définir*
- ✓ Calendrier : 2010 (*conception et diffusion*)
- ✓ Maîtrise d'ouvrage : *à définir*
- ✓ Partenariats : Commissions syndicales et Juntas, Syndicat des accompagnateurs de randonnées, Offices de Tourisme, CDT Béarn – Pays basque, Conseil général.

Action 3.2.f :

✓ **Nature : Plan de signalétique touristique de la destination Montagne Basque**

- ✓ Contenu : mise en œuvre d'un plan de signalisation touristique de la destination, par harmonisation des signalétiques existantes et création de déclinaisons spécifiques sur les différentes filières touristiques du territoire.
- ✓ Budget : *à définir*
- ✓ Calendrier : 2009, 2010, 2011, 2012
- ✓ Maîtrise d'ouvrage : *à déterminer*
- ✓ Partenariats : Conseil Régional, Conseil Général

ÉVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE

- ✓ Enregistrement de la marque Montagne basque à l'INPI
- ✓ Nombre de prestataires utilisant la charte graphique commune
- ✓ Nombre d'exemplaires des différents outils édités et diffusés
- ✓ Flux de visiteurs sur le site internet

Mesure 4.1- Consolider la professionnalisation des acteurs touristiques

AXE 4- ACCOMPAGNER ET ANIMER LE RÉSEAU DES ACTEURS LOCAUX

Articulation avec d'autres programmes :

- *Convention Interrégionale du Massif Pyrénéen 2007-2013*
- *Règlement d'intervention relatif au tourisme du Conseil Régional Aquitaine*
- *Règlements d'aides au tourisme et aux actions des territoires du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques*
- *Action tourisme Contrat territorial Pays Basque*

PRÉSENTATION DE LA MESURE

➤ **Contexte général :**

Réglementations, nouvelles technologies de l'information, marketing, labels, etc., le monde du tourisme est en constante évolution et fait appel à de nombreux savoir-faire. Les besoins en formation sont donc nombreux et récurrents, tant pour les socio-professionnels que pour les institutionnels (agents de développement, personnels des offices de tourisme).

Un plan de formation pluriannuel devra donc être entrepris au bénéfice des deux publics afin d'accompagner la mise en œuvre des opérations du Pôle. La construction de ce programme s'appuiera sur le Dispositif Régional de Professionnalisation (DRP) et les offres, plus spécifiques proposées par d'autres organismes, en particulier le Comité Départemental du Tourisme.

Elle devra privilégier une approche pragmatique et, autant que possible, proposer aux différents acteurs touristiques des modules de formation très ciblés, s'insérant dans les choix stratégiques de développement du Pôle Montagne basque et répondant à des besoins précis.

➤ **Objectifs stratégiques :**

- Accompagner la professionnalisation des entreprises individuelles
- Satisfaire les besoins en formations nécessaires au projet de territoire
- Consolider le lien entre les offices de tourisme et leurs adhérents

➤ **Contenu :**

- Formation
- Formation-action

➤ **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :**

2009 à 2012

DESCRIPTIF DES ACTIONS ENVISAGÉES

Action 4.1.a :

✓ **Nature : Formations métier des personnels d'offices de tourisme**

✓ Contenu : 3 modules (animation de réseau ; information et prescription ; gestion et développement du site internet).

✓ Calendrier : 2009

✓ Maîtrise d'ouvrage : offices de tourisme du « Pays basque intérieur »

✓ Partenariat : Etat (DRTEFP), Conseil Régional (DFPA), AGEFOS-PME, MOPA, UDOTSI 64

Action 4.1.b :

✓ **Nature : Mise en place d'un Plan Local de Formation (PLF) interfilières**

✓ Contenu : *à définir précisément, avec l'aide d'une ingénierie extérieure (2009)*

✓ Calendrier : 2010, 2011, 2012

✓ Maîtrise d'ouvrage : Offices de tourisme de Basse-Navarre, de Garazi-Baigorri et de Soule

✓ Partenariat : Etat (DRTEFP), Conseil Régional (DFPA), AGEFOS-PME

Action 4.2.c :

- ✓ **Nature : Inscription des socio-professionnels dans des modules de formation spécifiques, en appui de leurs projets particuliers**
- ✓ Contenu : en marge de la politique générale de formation du Pôle, les professionnels concernés se verront offrir la possibilité d'intégrer des modules complémentaires, liés soit à des stratégies de filière (ex = Plan de Formation Pêche 64 : *cf. fiche-mesure 2.2*) soit à des chantiers spécifiques du Pôle (ex = formation sur le montage de produits et sur l'utilisation de l'outil Résanet : *cf. fiche-mesure 3.2*)
- ✓ Calendrier : 2009, 2010, 2011, 2012, 2013
- ✓ Maîtrise d'ouvrage : *à préciser au cas par cas*

ÉVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE

- ✓ Nombre de journées - formation
- ✓ Nombre de participants aux formations
- ✓ Questionnaires d'évaluation post-formation

Mesure 4.2- Animer la stratégie globale du Pôle

AXE 4- ACCOMPAGNER ET ANIMER LE RÉSEAU D'ACTEURS LOCAUX

Articulation avec d'autres programmes :

- *Convention Interrégionale du Massif Pyrénéen 2007-2013*
- *Règlement d'intervention relatif au tourisme du Conseil Régional Aquitaine*
- *Règlements d'aides au tourisme et aux actions des territoires du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques*

PRÉSENTATION DE LA MESURE

➤ **Contexte général :**

La mise en œuvre du Pôle touristique et des actions proposées dans le présent contrat requiert l'emploi d'un animateur, en charge de coordonner le réseau d'acteurs locaux, institutionnels et privés, et d'apporter une assistance technique et administrative aux différents maîtres d'ouvrage et porteurs de projet du territoire (convocations, rédaction des comptes-rendus de réunion, suivi du plan d'actions, conseil et aide à la décision des maîtres d'ouvrage). Il assurera également un rôle d'interface entre les différents partenaires : élus, cabinets d'études, partenaires techniques et financiers, etc.

A cette mission générale de coordination et d'assistance technique, s'ajouteront d'autres attributions plus spécifiques souhaitées par les acteurs de la Montagne basque lors de la rédaction de la Charte de Développement Durable :

- l'animation d'un « observatoire » local du tourisme
- la promotion et la diffusion du schéma des usages touristiques

➤ **Objectifs stratégiques :**

- Maintenir la dynamique de projet sur la durée et incarner l'unité du Pôle
- Favoriser la coopération et la concertation entre les différents acteurs locaux

➤ **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :**

2009 à 2013

DESCRIPTIF DES ACTIONS ENVISAGÉES

Action 4.2.a :

✓ **Nature : Assistance technique**

- ✓ Contenu : poste d'agent de développement assurant l'animation, le suivi et l'évaluation de la convention de pôle touristique
- ✓ Budget : 50.000 €/ an
- ✓ Calendrier : 2009, 2010, 2011, 2012, 2013
- ✓ Maîtrise d'ouvrage : les 4 Communautés de communes
- ✓ Partenariats : Comité territorial de Pôle, Etat, Conseil Régional, Conseil Général

Action 4.2.b :

✓ **Nature : Animation d'un « observatoire » local du tourisme**

- ✓ Contenu : ce dispositif – dont les modalités de mise en place pratiques restent à définir – permettra de disposer de données précises à l'échelle du Pôle « Montagne basque » sur l'offre et l'activité touristique
- ✓ Calendrier : 2009, 2010, 2011, 2012, 2013
- ✓ Partenariats : CDT Béarn – Pays basque, CRT Aquitaine, Confédération Pyrénéenne du Tourisme

Action 4.2.c :

- ✓ **Nature : Elaboration, promotion et diffusion d'un schéma des usages touristiques et de loisirs**
- ✓ Contenu : en lien étroit avec le groupe de travail institué par le Groupe d'Action Locale sur l'élaboration d'un Code des Bonnes Pratiques à l'échelle du périmètre de la Montagne basque, un Schéma des usages touristiques et de loisirs sera mis en œuvre. Ce document devra définir les zones et le calendrier des différentes pratiques, les modalités de coordination, de gestion, de contrôle, d'évaluation et de suivi et de coopération avec les gestionnaires de l'espace et de la police. L'un des rôles de l'animateur tourisme sera de coordonner la promotion et la diffusion de ce schéma auprès des acteurs touristiques locaux ainsi que des touristes et excursionnistes.
- ✓ Calendrier : 2009, 2010, 2011, 2012, 2013
- ✓ Partenariats : GAL Montagne basque

ANNEXE 3 : Programmes Opérationnels

Axe	MESURE	MAITRE D'OUVRAGE	INTITULE DU PROJET	MONTANT HT PREVISIONNEL	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Axe 1 : Enrichir et diversifier l'offre touristique de la station et du massif d'Iraty	Mesure 1.1.a	Commission Syndicale du Pays de Soule	Légère extension du domaine de raquettes	à définir						
	Mesure 1.1.b	Commission Syndicale du Pays de Soule	Fiabilisation des pistes de ski de fond existantes	150.000 €						
	Mesure 1.1.c	Commission Syndicale du Pays de Soule	Modernisation de l'atelier de ski	à définir						
	Mesure 1.1.d	Commission Syndicale du Pays de Soule	Diversification des activités	à définir						
	Mesure 1.2.a	Commission Syndicale du Pays de Soule	Etude de positionnement marketing de la Station d'Iraty	40.000 €						
	Mesure 1.2.b	Commission Syndicale du Pays de Soule	Amélioration du confort et de la gestion environnementale du camping	130.000 €						
	Mesure 1.2.c	Commission Syndicale du Pays de Soule	Requalification des chalets et promotion de pratiques de bonne gestion environnementale	à définir						
	Mesure 1.2.d	Communauté de Communes Soule Xiberoa	Renforcement de l'offre de gestion des déchets sur la station	20.000 €						
	Mesure 1.2.e	Commission Syndicale du Pays de Soule	Création d'un équipement polyvalent destiné à l'accueil de séminaires	700.000 €						
	Mesure 1.2.f	Commission Syndicale du Pays de Soule	Création d'un nouveau bâtiment d'accueil et d'un espace d'interprétation sur le massif	à définir						
	Mesure 1.2.g	Commission Syndicale du Pays de Soule	Construction d'un pôle aqualudique	à définir						
	Mesure 1.3.a	SIVU Haute Soule + Communauté de communes de Soule	Création d'un site de visite scénographique à Tardets	1.500.000 €						
	Mesure 1.3.b	à définir	Rénovation et aménagement de cayolars non utilisés pour l'activité pastorale	à définir						
	Mesure 1.3.c	à définir	Aménagement d'une ou plusieurs aires de camping-cars	à définir						
	Mesure 1.3.d	Commission Syndicale de Cize	Réaménagement de la salle hors sac du plateau de Cize	100.000 €						
Mesure 1.3.e	Commission Syndicale du Pays de Soule, Junta del Valle de Salazar	Structuration d'un pôle et d'une offre de produits VTT à l'échelle du massif d'Iraty, de part et d'autre de la frontière franco-espagnole	à définir							

Axe	MESURE	MAITRE D'OUVRAGE	INTITULE DU PROJET	MONTANT HT PREVISIONNEL	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Axe 2 : Consolider les principales filières thématiques et professionnelles du Pôle	Mesure 2.1.a	Commune d'Ordiarp	Création d'un gîte pour pèlerins	70.000 €						
	Mesure 2.1.b	Commune d'Ordiarp	Mise en lumière et sonorisation de l'Eglise Saint-Michel d'Ordiarp	55.000 €						
	Mesure 2.1.c	Commune de Musculdy	Valorisation de la Chapelle Saint-Antoine	<i>à définir</i>						
	Mesure 2.1.d	Commune de L'Hôpital-Saint-Blaise	Etude de faisabilité et de définition pour un projet de site scénographique à L'Hôpital-Saint-Blaise	40.000 €						
	Mesure 2.1.e	Commune de St-Palais	Aménagement de la Maison des Franciscains à Saint-Palais	<i>à définir</i>						
	Mesure 2.1.f	Commune de Saint-Jean-Le-Vieux	Valorisation du Camp Romain de Saint-Jean-le-Vieux	15.000 €						
	Mesure 2.1.g	Commune de Saint-Jean-Pied-de-Port	Création d'un Centre d'Evocation à Saint-Jean-Pied-de-Port	<i>à définir</i>						
	Mesure 2.1.h	commune de Saint-Jean-Pied-de-Port	Création d'un Sentier d'interprétation de Saint-Jean-Pied-de-Port	<i>à définir</i>						
	Mesure 2.1.i	à définir	Création d'outils d'information et de valorisation du patrimoine jacquaire	50.000 €						
	Mesure 2.2.a	Syndicat de Rivière des Nives	Etude sur la gestion des flux de pêcheurs et de pratiquants d'activités d'eaux-vives sur l'espace rivière	30.000 €						
	Mesure 2.2.b	à définir	Aménagement des rives de la Bidouze	<i>à définir</i>						
	Mesure 2.2.c	Divers	Qualification d'une offre en parcours thématiques	<i>à définir</i>						
	Mesure 2.2.d	à définir	Qualification de l'offre en hébergements et des points infos « Pêche 64 »	<i>à définir</i>						
	Mesure 2.2.e	Communauté de Communes de Garazi-Baigorri	Mise en sécurité et amélioration du confort d'accès aux berges de la Nive	<i>à réactualiser</i>						
	Mesure 2.2.f	Communauté de Communes de Garazi-Baigorri	Mise en oeuvre d'un plan de signalétique	<i>à réactualiser</i>						
	Mesure 2.3.a :	Hôteliers	Poursuite du dispositif d'accompagnement de l'hôtellerie indépendante	<i>à définir</i>						
	Mesure 2.3.b :	à définir	Création d'un hébergement collectif emblématique	<i>à définir</i>						
	Mesure 2.3.c :	SM Baxe Nafarroa et CC Xiberoa	Création et diffusion d'outils de sensibilisation des hébergeurs à la gestion environnementale	<i>à définir</i>						
	Mesure 2.3.d :	Propriétaires privés	Accompagnement des hébergeurs vers l'adoption de systèmes de management environnementaux	<i>à définir</i>						
	Mesure 2.3.e :	SM Baxe Nafarroa et CC Xiberoa	Définition d'un plan qualité écotourisme local	<i>à définir</i>						
Mesure 2.3.f :	Propriétaires privés	Promotion d'une offre d'hébergements en lien avec la filière viti-vinicole	<i>à définir</i>							

Axe 2 (suite)	Mesure 2.4.a :	SM Baxe Nafarroa et CC Xiberoa	Mise en place d'un dispositif de conseil individuel et collectif de la filière restauration	70.000 €						
	Mesure 2.4.b :	Offices de tourisme	Animation du réseau des restaurateurs autour de la qualité	20.000 €						
	Mesure 2.4.c :	Offices de tourisme	Montage et mise en marché d'une ligne de produits « groupes autocars »	<i>à définir</i>						
	Mesure 2.4.d :	Offices de tourisme	Soutien aux événements liés à la restauration et aux produits locaux	5.000 €/ manifestation						
	Mesure 2.4.e :	Communauté de Communes de Garazi-Baigorri	Création d'un sentier d'interprétation du Vignoble d'Irouléguy	<i>à définir</i>						
	Mesure 2.4.f :	Divers	Renforcement et professionnalisation des acteurs de l'agritourisme	<i>à définir</i>						

Axe	MESURE	MAITRE D'OUVRAGE	INTITULE DU PROJET	MONTANT HT PREVISIONNEL	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Axe 3 : Structurer une organisation commerciale et une offre de produits à l'échelle de la Montagne basque	Mesure 3.1.a :	Offices de tourisme	Organisation des offices de tourisme du territoire	30.000 €/ an						
	Mesure 3.1.b :	Offices de tourisme	Formation au montage de produits	10.000 €/ an						
	Mesure 3.1.c :	Offices de tourisme	Outils de commercialisation et plan d'action annuel	30.000 €/ an						
	Mesure 3.1.d :	à définir	Etude comparative sur la taxe de séjour	<i>à définir</i>						
	Mesure 3.2.a :	SM Baxe Nafarroa et CC Xiberoa	Création de la marque collective « Montagne basque »	50.000 €						
	Mesure 3.1.b :	Offices de tourisme	Site internet Montagne basque	15.000 € (création) 5.000 €/an (référencement)						
	Mesure 3.2.c :	Offices de tourisme	Cartographie Montagne basque	25.000 €						
	Mesure 3.2.d :	SM Baxe Nafarroa et CC Xiberoa	Topoguide de randonnée Montagne basque	30.000 €						
	Mesure 3.2.e :	à définir	Guide randonnée Tour de Pays	<i>à définir</i>						
	Mesure 3.2.f :	à définir	Plan de signalétique touristique de la destination Montagne basque	<i>à définir</i>						

Axe	MESURE	MAITRE D'OUVRAGE	INTITULE DU PROJET	MONTANT HT PREVISIONNEL	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Axe 4 : Accompagner et animer le réseau des acteurs locaux	Mesure 4.1.a :	Offices de tourisme	Formations métier des personnels d'offices de tourisme	15.000 €						
	Mesure 4.1.b :	Offices de tourisme	Mise en plan d'un Plan local de formation interfilières	<i>à définir</i>						
	Mesure 4.1.c :	Divers	Inscription des socio-professionnels dans des modules de formation spécifiques	<i>à définir</i>						
	Mesure 4.2.a :	Collectivités locales signataires	Assistance technique aux maîtres d'ouvrage et aux porteurs de projet	50.000 €/ an						
	Mesure 4.2.b :	Collectivités locales signataires	Animation d'un « observatoire » local du tourisme							
	Mesure 4.2.c :	Collectivités locales signataires	Elaboration, promotion et diffusion d'un schéma des usages touristiques et de loisirs							

Annexe 4.1. : Modalités d'intervention de l'Etat

Les modalités d'intervention de l'Etat sont conformes à la Convention d'Application « Recherche d'un équilibre durable de l'offre touristique pyrénéenne » de la Convention Interrégionale de massif des Pyrénées signée le 22 novembre 2007.

Les actions prioritairement soutenues viseront notamment la recherche de nouvelles vocations des stations de montagne, la diversification de l'offre et une meilleure organisation des acteurs touristiques tout en confortant les activités touristiques traditionnelles :

- ***l'organisation et la coordination des acteurs touristiques*** à travers la mise en œuvre d'une animation territoriale et l'élaboration d'un programme d'accompagnement portant sur des missions de conseil, d'assistance et d'ingénierie en matière de tourisme sur les problématiques de professionnalisation, d'engagement de démarches qualité, de montage de projets individuels et collectifs, de marketing... ;

A ce titre, l'Etat accompagnera à travers les crédits du FNADT les territoires de Pôles Touristiques Pyrénéens. Sa participation représentera 20% maximum de la dépense consacrée à l'animation de la procédure (plafonné à 50 000 € de coût par ETP) par le ou les correspondant(s) qui assurera(ont) le suivi et la mise en œuvre de la Convention de pôle.

La promotion des arguments des Pôles Touristiques Pyrénéens (en tant que destination de séjour – 4 saisons –), de leurs produits ainsi que l'aide à leur mise en marché pourront s'appuyer sur les dispositifs définis et mis en œuvre par la Confédération Pyrénéenne du Tourisme, les CRT et CDT. Aussi, l'intervention des crédits de l'Etat sera limitée aux actions de promotion et de communication interrégionales.

- ***la diversification et la modernisation des produits et de l'offre engagées sur les stations***

Seront prioritairement soutenus :

- les remodelages de pistes, notamment avec prise en compte des techniques permettant une meilleure conservation de la sous-couche de neige (végétalisation adaptée au pastoralisme, désenrochement, drainage...)
- les aménagements d'activités douces (ski de fond, raquette, luge,...) réalisés dans le cadre d'un schéma global d'aménagement et dans un souci d'intégration des problématiques environnementales et d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (paysagement, revégétalisation, gestion de l'eau, économie d'énergie,...)
- le développement d'activités de diversification des stations pouvant être pratiquées tout au long de l'année et contribuant à l'enrichissement de l'offre sur le territoire du pôle

- ***le développement des activités pratiquées tout au long de l'année,***

Seront prioritairement soutenus :

- le thermoludisme : la création et le renouvellement des équipements (les investissements liés à l'activité thermique n'entrent pas dans le champ des dépenses éligibles)
- les activités sportives et loisirs actifs (randonnée, parapente, VTT, canyoning, etc.) à l'exclusion des piscines et des centres aqualudiques ;
- les activités de découverte de l'environnement naturel, des pratiques et traditions locales (pastoralisme), des productions locales (valorisation des savoir-faire et des produits agricoles).
- une adaptation de l'hébergement touristique (cf. mesure 1.2 de la convention d'application tourisme de la CIMP).

L'utilisation des énergies renouvelables devra être favorisée.

De même, les sites, hébergements et équipements aidés devront répondre au souci majeur d'accessibilité de tous les publics. Il sera encouragé les actions innovantes capables d'améliorer les conditions d'accessibilité et de favoriser la pratique des loisirs pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

Critères d'éligibilité (*rappel des critères de la Convention d'application tourisme de la CIMP*) :

Ces critères sont issus directement de la notion de développement durable :

- **critères généraux** :
 - opération jugée prioritaire dans le cadre de la stratégie de développement du pôle
 - fiabilité technique
- **critères économiques** :
 - viabilité économique directe ou indirecte
 - contribution à l'allongement des saisons et/ou à l'occupation en séjour
 - participation à la diversification de l'offre du pôle
- **critères environnementaux** :
 - inscription dans le milieu naturel maîtrisée et acceptable (eau, faune, flore, paysages, ...)
 - bilan énergétique optimisé avec utilisation prioritaire des énergies renouvelables
 - adaptation au changement climatique
- **critères sociaux** :
 - création d'emplois et prise en compte de leurs besoins
 - accessibilité à tous les publics concernés

Taux d'intervention :

S'agissant des maîtres d'ouvrage privés, les aides publiques seront mobilisées dans le respect des dispositions en vigueur.

Pour ce qui concerne les opérations sous maîtrise d'ouvrage publique, l'intervention de l'Etat est plafonnée à 12,5% lorsque l'opération est éligible aux crédits européens, à défaut, ce taux est porté à un maximum de 16,6% (à l'exception de l'animation de la procédure pour laquelle les conditions d'intervention sont rappelées ci-dessus).

Annexe 4.2. : Modalités d'intervention de la Région

Cf. Règlement d'Intervention relatif au tourisme du Conseil Régional d'Aquitaine du 18 décembre 2006.

Annexe 4.3. : Modalités d'intervention du Département

Cf. Règlement d'Aide au tourisme du 15 décembre 2005, l'avenant du 21 juin 2007 et les éventuelles modifications ou mises à jour qui suivraient.